N°
7

LE JOURNAL DE L'UNION DES ARCHITECTES

# PASSION ARCHITECTVRE

TRIMESTRIEL Janvier 2004 10 €

# **MEILLEURS VŒUX 2004**

TOUS À LA MUTUALITÉ (PARIS) LE 7 FÉVRIER POUR LE C.R.I. DES ARCHITECTES ET LA PRÉSENTATION DU LIVRE BLANC (voir page 29)

Les rendez-vous

Collectivité locale

Bon sens

Le 34<sup>e</sup> Congrès

Lorraine

Absurdie concurrentielle, suite...







n./i

p.5

pp.6-13

pp.14-21

pp.23-26

pp.27-29

pp.30-31

pp.32-33

En couverture hotos et réalisation :

- Mur de Lumière, exposition "Le Grand Répertoire -Machines de spectacle
- Les Grands Moulins (œuvre successive de Thiebaut et Haug avec Pierre Le Bourgeois. L'hôtelier et Robin avec Jacques Photo : P.Breda et N.Depoutot

**PASSION** 

**ARCHITECTVRI** 

Directeur de publication : François Pélegrin

Michel Hordé

Rédacteur en chef : Thierry Parinaud

-40 % pour les possesseurs de la carte Services

26, boulevard Raspail 75007 Paris

Tél.: +33 (1) 45 44 58 45 Fax: +33 (1) 45 44 93 68

E-mail: unsfa@wanadoo.fr

Abonnement (4 numéros par an)

33 € TTC, tél. / fax UNSFA

Conception et réalisation :

Tél.: +33 (1) 42 73 60 60

est une publication de l'organisation

"Passion Architecture"

Bureau de l'UNSFA

EDITIONS PC

Philippe Chauveau, Sophie Chauvin, François Delrieu

Régie publicitaire Club prescrire

Club Partenaires

# Sommaire



À L'HONNEUR p.35 **ACTIIAS** p.36 LES RENDEZ-VOUS DE L'UNSEA p.37 **COLLECTIVITÉ LOCALE : Lorraine** p.38-39 CLUB PRESCRIRE : La Fête des Archi's p.40 VIE SYNDICALE: Programme de l'UNSFA 2004/05 pp.41-42 BON SENS: Absurdie concurrentielle, suite... p.43

#### RÉGLEMENTATION

INFOS SOCIALES: la CIPAV / la CCN INFOS JURIDIQUES: les contrats / SARL EXPRESSION LIBRE: Plus loin ensemble... **DESIGN** : De l'architecture à la lumière E-ARCHITECTURE / ARCHI-BOOKS AGENDA-INDEX



#### Intérêt public et intérêts privés

L'annonce d'ordonnances autorisant le recours aux PPP, les lois d'exception LOPJ, LOPSI (...) annonçant le retour en force des procédures de "conception construction"

- ont eu le mérite de faire réagir :
- les architectes et principalement les organisations professionnelles syndicales et ordinale qui les représentent et qui ont rédigé un livre blanc qui sera présenté le 7 février à la Mutualité (Paris, de 9h30 à 14h30);
- la maîtrise d'œuvre dans son ensemble qui a réagi à l'unisson ;
- les maîtres d'ouvrage qui souhaitent conserver la maîtrise de leur projet ;
- les petites entreprises et les artisans ;

FORMATION: FIF-PL: pourquoi, comment?

- la classe politique qui s'est légitimement étonnée que le gouvernement puisse envisager, sans le moindre débat, le recours à de telles procédures dont chacun connaît aujourd'hui les effets pervers ; le conseil constitutionnel a d'ailleurs réagi pour rappeler sous quelles conditions elles pourraient être envisagées.

Ces réactions significatives démontrent que l'enjeu n'est pas l'intérêt corporatiste de telle ou telle profession mais celui de la qualité du cadre de vie et donc des conditions de sa production. Si le bâtiment était un cercle vertueux, tout le monde le saurait.

Que l'État veuille faciliter le financement par le privé des constructions publiques est louable à condition qu'il reste le gardien de l'intérêt public et qu'il ne contribue pas à endetter davantage et durablement le contribuable.

Que l'État veuille réformer et simplifier l'ensemble des textes qui complexifient à outrance la tâche des maîtres d'ouvrage public est louable mais pourquoi limiter son effort en créant un champ clos débarrassé de toutes embûches administratives seulement pour quelques marchés d'exception en faveur des groupes financiers puissants et au risque d'être soupçonné par les citoyens d'arrangements douteux ? Alors que le vrai et le grand gisement de productivité se situe sur l'ensemble des marchés publics "ordinaires".

Il est inadmissible, faux et de surcroît suspect (surtout si c'est pour tenter de légitimer des réformes au profit de quelques uns) de rendre responsable la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre du non respect des délais et des coûts alors que chacun sait que c'est l'arsenal des textes en vigueur et les lourdeurs administratives qui en découlent qui en sont la cause.

Nous demandons à l'État de donner enfin aux professionnels du cadre de vie les moyens de mieux travailler en amont (études) afin de s'assurer que le bâtiment s'inscrira vertueusement dans une vraie démarche de développement durable. Tout futur investissement public devra être programmé, concu et réalisé en coût global ; ce qui implique d'accorder à la matière grise une (plus) juste rémunération. Nous demandons à tous les acteurs du cadre bâti d'être aux côtés des architectes dans ce noble combat et souhaitons que, par nos efforts conjugués, l'année 2004 permette d'engager les réformes de "bon sens" que nous réclamons depuis si longtemps.

François Pélegrin, Président de l'UNSFA

Michel Delaporte, Gérard Senior, Philippe Boille, Emmanuel Petit, Alain Masson, Michel Roulleau, Michel Hordé, Philippe Roux, Dominique Jouffroy, Hervé Graff, Antoine Daudré-Vignier, Anne Sandlarz, Martine Dousset, Philippe Klein, Régis Chaumont.

La direction se réserve le droit de refuser toute publicité.

François Pélegrin, Thierry Parinaud. Gilbert Ramus.

ISSN - 1637-2735

CPPAP: 1204G82499 Imprimerie SIB

PPP: Partenariat Public Privé

LOPJ: Loi d'Orientation et Programmation pour la Justice

LOPSI : Loi d'Orientation et Programmation pour la Sécurité Intérieure



# À l'honneur





#### Herzog et De Meuron

#### décrochent le Stirling Prize

Récompensés aux USA avec le Pritzker, en France avec l'Équerre d'Argent, les deux architectes suisses viennent de recevoir le Stirling Prize, pour leur Laban Dance Centre (Londres).



Le centre Laban est le plus grand bâtiment du monde consacré à la danse (7 800 m²). Il s'étire sur trois étages, éclairés par la lumière naturelle. Le travail de la texture architecturale est très soigné, ici, le polvcarbonate utilisé en façade donne à l'édifice une transparence profonde et mystérieuse.



#### Marie-Noëlle Lienemann

Le Conseil fédéral de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM (FNSCHLM), a élu à sa présidence, à l'unanimité, Marie-Noëlle Lienemann. Nouvelle présidente, nouvelle étape : le Conseil fédéral a adopté un projet ambitieux de développement du mouvement coopératif HLM et de l'accession sociale à la propriété.



#### Alain Vaconsin

#### Président du FIF PL

Alain Vaconsin est architecte DPLG. Inscrit au S.A. 45 en 1981, il en devient président. Après avoir travaillé aux côtés de Michel Delaporte en 1983 et Jean Causse en 1985, qui en fait un vice-président chargé de la communication, il devient président de l'UNSFA en 1987. Appelé à l'UNAPL en 1989, il en est l'un des vice-présidents. Administrateur du FAF (devenu OPCAPL), il est ensuite sollicité lors de la création en 1993 du FIF-PL. Représentant des architectes en section "Cadre de Vie", puis secrétaire général, il est élu président en septembre 2003.



#### Michel Corajoud,

#### Grand Prix de l'Urbanisme 2003

Un jury international présidé par François Delarue, directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction a décerné le Grand prix de l'urbanisme 2003 à Michel Corajoud. Ce paysagiste-urbaniste a fondé une démarche de projet alliant le paysage et la ville. Toute son œuvre vise à refonder le sens, la perception et le vécu de la ville contemporaine dans un nouveau rapport entre l'urbanisme, la géographie et la nature. Ses plus belles œuvres, du Parc du Sausset en Seine Saint-Denis à la Cité Internationale de Lyon, sont le reflet de cette démarche.



#### Yves Bornarel, Président du SNACG

Initié par la Compagnie des Architecteurs et la FNACG (Fédération Nationale des Architectes Contractants Généraux), le SNACG (Syndicat National des Architectes Contractants Généraux) a vu le jour le 25 septembre 2003. Le but de cette structure est de faire connaître et reconnaître le métier d'ACG auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés et des pouvoirs publics.



#### Jacques Cercelet

#### Président du comité Bâtiment de Syntec-Ingénierie

Ingénieur Civil des Ponts, docteur ingénieur de l'université de Stuttgart, Jacques Cercelet est partenaire des repreneurs (LMBO) de la société d'ingénierie INGEROP dont il est directeur régional.

"Le bureau bâtiment de Syntec-Ingénierie devra faire face aux conséquences des profondes mutations des processus de construction en cours.

Cela passe par un positionnement clair de l'ingénierie sur son cœur de métier. Nous suivrons au plus près les évolutions législatives et réglementaires.

Nous préparerons aussi les évolutions nécessaires des pratiques de l'ingénierie et l'adaptation de ses structures à ces changements. Le partenariat architecteingénieur y aura une place importante."

#### Yves Lion

#### remporte l'Équerre d'Argent 2003



#### Le Prix d'architecture du Moniteur 2003 a été décerné à Yves Lion pour l'Ambassade de France à Beyrouth.

Yves Lion s'intéresse autant aux bâtiments qu'aux questions urbaines. À Beyrouth, il a travaillé dès 1994 sur la reconstruction des souks en centre-ville. En 1991, il réalise le jardin de l'Ambassade de France et du Centre Culturel. Yves Lion poursuit son œuvre en aménageant la place publique située juste devant le bâtiment primé.

#### François Pélegrin médaillé par le CICF

"Cette "distinction" me touche d'autant plus que c'est la première fois qu'elle est décernée à un acteur non-membre de la CICF... et pour un architecte, c'est toujours un plaisir d'innover... Plus sérieusement, j'y vois la confirmation de l'intérêt porté par la CICF au dialogue architecteingénieur que nous nous efforcons de dynamiser ensemble.

Avec René Gamba, Président de CICF et Yann Leblais, Président de SYNTEC, nous avons ouvert un beau chantier de coopération en organisant cette année avec LE MONITEUR les premières "rencontres de l'architecture, de l'ingénierie et des techniques de construction" (MO 2003)."



#### Batimat 2003

Tous les deux ans, Batimat rassemble les maîtres d'ouvrage, les architectes, les maîtres d'œuvre, les entreprises et les industriels de la construction. L'UNSFA était présente pour la troisième fois consécutive sur un stand commun réunissant à nos côtés le CICF, l'UNTEC et l'UNAPOC sous la bannière : "la maîtrise d'œuvre, une équipe". Le thème commun était la juste rémunération de la matière grise. Lors de la conférence de presse du 13 novembre, les présidents de ces 4 organisations professionnelles ont revendiqué une plus juste rémunération de nos compétences, faisant remarquer que les donneurs d'ordre ne peuvent invoquer le développement durable sans raisonner en coût global, ce qui implique de payer à leur juste valeur et en amont du projet, les architectes et leurs partenaires.

Poursuivant son action pour que l'architecte soit "auprès des citoyens" parce que "l'architecture nous fait la vi(ll)e meilleure" l'UNSFA était présente au Salon des Maires et Collectivités locales.

Belle occasion pour rencontrer des citoyens particulièrement responsables dans leurs fonctions au service, avec l'architecte, des autres citoyens. Responsables politiques, techniques, sociaux, économiques, représentants de nos interlocuteurs au quotidien, ils étaient tous là... et nous pas assez nombreux pour mieux expliquer notre fonction et notre rôle dans la création, avec eux, du domaine bâti et non bâti. Faisons un effort.

Parodiant Sacha Guitry nous croyons qu'il faut être près des citoyens mais tout près... tout près.



#### Le 7° symposium de Médiaconstruct à Clermont-Ferrand (www.mediaconstruct.org)

Le thème de ce rendez-vous bi-annuel était l'interopérabilité des produits et la transmission des données. Le symposium s'est tenu dans les locaux de la Fédération Régionale du Bâtiment. À l'issue de ces rencontres, Médiaconstruct a annoncé le lancement de rendez-vous mensuels, le soir de 17h30 à 19h30, à la Fédération Française du Bâtiment. Le thème général est bien évidemment celui des NTIC et NPIC dans le secteur de la construction. Les sujets sont ceux qui se posent couramment aux professionnels dans le contexte de l'évolution rapide des métiers de la construction, notamment : l'utilisation des systèmes d'information du projet dans les différents métiers; les moyens de communication entre les logiciels normalisés des partenaires d'études, de réalisation et de maintenance ; les procédures inter-opérables, les modifications des pratiques de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

#### 3° Assises : la démarche HQE prend de la bouteille

Le cru bordelais 2003 de ces assises a permis de mesurer une grande variété dans les cépages, avec des apports étrangers, espagnols, portugais, anglais. Une forte dominance de parfum de "spécialistes HQE" a dénaturé le goût de ce que devrait être la **DÉMARCHE** HQE® partagée entre tous les acteurs chacun à son niveau. Les communications sur le renouvellement urbain ont permis de mesurer la maturation du sujet par des acteurs particulièrement impliaués et très opérationnels comme les villes de Paris et Nantes ainsi que l'Union Régionale des Organismes d'Habitat Social de Languedoc-Roussillon. La certification en cours d'expérimentation, a été l'objet de toutes les attentions des fées démarchologues pour parfaire la qualité de l'étiquetage des grands crus millésimés, au grand profit de la renommée mondiale de la démarche française. Contrairement au domaine œnologique, la **DÉMARCHE** HQE® dégagera tous ses arômes et prendra son ampleur dans une grande production et non dans le carafon des pionniers (certes compétents !). Faut-il faire sauter le bouchon?

#### L'UIA organise une consultation internationale pour célébrer les villes

"Célébration des villes" est une consultation qui s'adresse à la fois aux architectes et aux étudiants en architecture. Elle cherche à susciter des propositions ponctuelles et concrètes d'amélioration du cadre de vie urbain. Ce concours s'est déroulé aux échelons régional, national et international. Les délibérations nationales auront lieu le 20 janvier 2004.

# L'architecte premier de cordée

Le Moniteur : Que représente pour vous l'architecture ?

J-P. Raffarin : C'est une fonction majeure pour l'équilibre social. Et la création est la valeur centrale de toute société.(...) C'est en développant son sens de l'humain et de la mesure que la France peut affirmer son génie. Or l'architecte est le premier de la cordée des responsables de cette création. L'ai vu d'excellentes réalisations dans les lycées, qu'il s'agisse de la gestion de la lumière, de l'agencement des volumes ou de la maîtrise des matériaux. L'architecture peut parvenir à s'exprimer à des niveaux supérieurs. Mais il peut aussi y avoir des échecs, qui ont l'inconvénient de se voir durablement. C'est un métier à grande et vraie responsabilité. C'est pour cela qu'on ne peut traiter sans nuances les membres de cette profession. Les architectes sont les meilleurs quand ils ne se laissent pas dominer par une pensée unique.

Extrait de l'interview de Monsieur le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, Le Moniteur (24/10/03)

# 34° congrès des architectes: société et cadre de vie

L'édition 2003 était marquée par l'élection du nouveau président de l'UNSFA. La mobilisation des architectes montre une fois de plus leur volonté de faire progresser la profession, de la faire reconnaître aux yeux de tous. Avec un congrès ayant pour intitulé "Société et cadre de vie", l'architecte se veut plus que jamais présent aux côtés du citoyen.

#### Jeudi 2 octobre 2003



François Pélegrin, entouré de Claude Girardet, Gérard Sénior, Médéric Petit (Euroconvention) et Michel Roulleau. président de l'UNSFA 44

L'inauguration officielle de l'exposition et l'ouverture du congrès par François Pélegrin, en présence de Michel Roulleau, président de l'UNSFA 44 qui a accueilli les congressistes, ont été suivies de l'assemblée générale.

En introduction, Patrick Rimbert, premier adjoint au maire de Nantes et délégué aux grands projets urbains, à la politique de la ville et à la coordination des programmes contractualisés avec la Communauté Urbaine, est intervenu pour rappeler que "les architectes sont les acteurs du projet de cadre de vie collectif de nos concitoyens" et insister sur la nécessité de construire le triangle maître d'œuvre maître d'ouvrage - maître d'usage pour construire la ville.

"Les architectes sont les acteurs du projet de cadre de vie collectif de nos concitoyens."

François Pélegrin a présenté son rapport moral basé notamment sur 3 principaux axes : mettre les citoyens en appétit d'architecture, agir pour le développement durable qui doit être développé sans être détourné, redonner à l'architecte sa place, toute sa place. Bernard Ogé, Thierry Parinaud, Gérard Senior, Michel Delaporte, Emmanuel Petit, membres

du bureau, étaient présents pour défendre ces idées et répondre aux questions de l'assemblée. Gérard Valduga est venu apporter des précisions quant à la nouvelle convention collective, signée le 15 mai dernier, qui sera rendue applicable à tous les architectes par un arrêté d'extension, courant décembre.

L'assemblée générale a été l'occasion pour le président et les anciens présidents de l'UNSFA de rendre hommage à Pierre Glénat, le président fondateur de l'UNSFA, disparu cet été.

L'AG s'est achevée par un débat "prospective et stratégie de l'UNSFA" lors duquel les syndiqués ont pu s'exprimer librement et proposer diverses motions. Pour clôturer cette première journée, les congressistes ont descendu l'Erdre à bord d'un bateau pour se rendre à la soirée d'ouverture qui se déroulait au Château de la Poterie.

# Vendredi 3 octobre 2003

1- Assemblée Générale

2- Les stands du Club Prescrire

3- Les allées du salon



Le "mur de lumière", un des trésors du grand répertoire

Cette deuxième journée fut très studieuse avec 2 tables rondes et 7 ateliers de formation.

La soirée de ce deuxième jour a débuté par un cocktail offert par la Mairie de Nantes au cours duquel les résultats des votes ont été proclamés. François Pélegrin est reconduit dans ses fonctions à la présidence de l'UNSFA.

Entouré de Jean-François Chesnais, représentant Patrick Colombier président du Syndicat de l'Architecture, et de Jean-François Susini, président de l'Ordre des architectes, le nouveau président a annoncé en avant-première l'action commune qui sera menée par les 3 institutions pour être entendues par le gouvernement. Un livre blanc (à paraître en février 2004) contre les projets de réforme du gouvernement et contre le PPP, sera rédigé dans l'intérêt de la profession. Cette initiative a été largement applaudie.

C'est en fanfare que le cortège des congressistes et partenaires a emprunté le tramway pour rejoindre un lieu des plus "décalés". Le Grand Répertoire avait été choisi pour accueillir la "soirée Prescrire et Partenaires". Magique, loufoque, féérique, cette ancienne usine reconvertie en musée vivant, recèle les trésors des spectacles de rue : catapulte à olives, machine à croquer les pommes de Catherine Deneuve, manège extraordinaire... autant d'inventions surprenantes dont les démonstrations ont été suivies avec attention par de grands enfants.

#### Tables rondes - Tables rondes - Tables rondes - Tables rondes - Tables rondes

#### Table ronde nº1 "Société et cadre de vie" :

- l'attente du citoyen et de la collectivité
- débat public : l'architecture n'est-elle qu'un service ?

#### Table ronde n°2 "Société et cadre de vie" :

• témoignages d'architectes français et européens

#### 'Société et cadre de vie" -

L'architecture est une richesse. Les espaces qui seraient réduits à un ensemble de normes ou de règles seraient amputés des dimensions urbaine, sociale, environnementale, esthétique, technique, économique, réglementaire, culturelle et symbolique... Si la qualité architecturale est d'intérêt public, c'est que le législateur a voulu prendre en compte ces dimensions non réductibles qui font que l'architecte est l'arbitre de ces multiples dimensions, porteuses d'harmonie et de lien social, profitables au développement de l'enfant, de la cellule familiale et de toute la société.

L'architecture est donc une démarche ouverte, loin des replis égoïstes, loin

d'attitudes mesquines ; elle est de générosité, une richesse commune.

L'architecte conçoit, dessine et suit la réalisation des édifices. Si l'on a voulu par le passé, tenter de l'enfermer dans une image d'artiste et de l'évacuer de la sphère économique, force est de constater que la réalité de ce professionnel dans la société contemporaine est toute autre. L'architecte aujourd'hui est un homme d'entreprise (d'architecture), un homme de synthèse dans le cadre de la conception et de la réalisation des projets, chef d'orchestre et animateur de la maîtrise d'œuvre. Il est à la fois un transformateur, un compositeur, un médiateur et un faciliteur entre des mondes

différents qui trop souvent s'ignorent ou même s'opposent :

- faciliteur entre les souhaits du maître d'ouvrage et les demandes des maîtres d'usage ; il est le médiateur du projet ;
- faciliteur entre la dynamique du développement local et les enjeux globaux, qu'ils soient urbains, paysagers, ou planétaires pour le respect de l'environnement ;
- faciliteur entre contraintes administratives, réglementaires, normatives et le monde des entreprises qui mettent en œuvre : il indique les possibles;
- faciliteur entre rigueur économique et préservation des dimensions culturelles et symboliques ; il contribue à tisser le lien social.



#### Les architectes aux côtés du citoyen

Depuis trois ans, l'UNSFA a développé le thème d'un architecte proche du citoyen, a souligné la nécessité d'écouter et de faire intervenir dans la chaîne du projet le "maître d'usage", et a attiré l'attention sur les risques d'un enfermement du couple traditionnel maître d'ouvrage - architecte. Ce dernier est à même d'écouter le citoyen "maître d'usage", pour transformer en positif cette attente complexe, à la fois objective et subjective, et faire émerger un parti et un projet mieux adaptés.

C'est pourquoi l'UNSFA défend un "architecte aux côtés du citoyen" et la définition, pour chaque opération, de méthodologies appropriées pour que soit prise en compte la "maîtrise d'usage". L'UNSFA développe également une politique de dialogue permanent avec le monde des entreprises, notamment par l'intermédiaire des Offices du Bâtiment dans toute la France.

Les architectes et l'UNSFA investissent dans les démarches qualité, par le biais

de formations adaptées, et développent des réseaux de compétences... La formation continue au cours de la vie professionnelle est un enjeu de société : c'est pourquoi l'UNSFA s'est prononcée depuis longtemps en faveur d'un dispositif commun et obligatoire valorisant les efforts spécifiques de chaque architecte pour maintenir et développer son niveau de compétences.

> **Dominique JOUFFROY** UNSFA 21

#### Les ateliers - Les at

#### Atelier 1

#### Les nouvelles sociétés d'architecture. Actualité sur la nouvelle convention collective

- Sociétés d'architecture : Mise en place d'un observatoire sur les nouvelles sociétés d'architecture en considération des potentialités et des risques que représentent les dispositions légales. Renvoyer vers les architectes les résultats d'expérience et les conseils issus de ces observations.
- Conventions collectives :
  - Dresser un jeu de documents types à l'usage des employeurs pour faciliter l'application sur le terrain.
  - Diffuser une fiche conseil pour indiquer la voie ou les voies optimales pour maîtriser les surcoûts résultant du passage à la durée légale des 35 heures hebdomadaires
  - Mise en place dans les régions de représentants employeurs convention collective et formation des négociateurs en commission paritaire.

#### Atelier 2

#### Les nouvelles missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage est un véritable métier dans le domaine de la maîtrise d'ouvrages publiques et des collectivités.

La formation relève d'une spécialisation de niveau DESS, accessible avec le diplôme d'architecte actuel. Pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage privée, à partir d'un inventaire des savoirs à acquérir, voir la possibilité d'initier un cycle de formation professionnelle qui peut être conjugué avec une formation de programmation pour acquérir une "capacité Assistance au maître d'ouvrage" : une formation à mettre en œuvre entre le GEPA et les Écoles d'architecture ou universités.

#### Atelier 3

#### Les nouvelles pratiques de communication

Il est indispensable de promouvoir les nouvelles pratiques et montrer qu'aujourd'hui le plus important, c'est de pouvoir échanger et partager en réseau :

- entre architectes,
- avec les partenaires de maîtrise d'œuvre,
- avec les entreprises.

Les outils existants sont simples. L'orientation de l'UNSFA à la demande des syndiqués sera de faire des stages praticopratiques pour montrer aux architectes tout ce qu'ils peuvent faire avec ces outils (Batibox notamment).

Dès maintenant le GEPA propose 3 formations pour améliorer les compétences et les pratiques

#### Atelier 4

#### Les pratiques internationales

L'ouverture à l'international exige d'avoir une solidité professionnelle suffisante et de s'entourer des conseils nécessaires pour éviter des aventures dont les retombées peuvent être très négatives. La permanence du contact UNSFA sur tout le contexte européen doit être poursuivie avec une information de synthèse diffusée périodiquement.

#### Atelier 5

#### Accès des jeunes à l'exercice professionnel Nouvelles Procédures de dévolution de la commande d'architecture

• Faire aboutir l'action entreprise en faveur de la mise en place d'une formation

- professionnalisante : préparation à la maîtrise d'œuvre.
- Durée prévisible de 2 ans.
- Dégager les principes et les moyens d'une période emploi/formation : Pistes à développer : statut d'architecte stagiaire, contrat de qualification, statut de collaborateur libéral.
- Réinventorier les domaines où les architectes sont peu présents pour reconquérir ces
- Transmission d'entreprise : favoriser le relais entre générations pour pérenniser l'activité des agences.

#### Atelier 6

#### Les démarches qualité (M PRO et ISO 9001) Démarches environnementales (Iso 14001)

Les démarches en cours : MPRO et ISO 9001 et environnementale 14001 sont à poursuivre.

- Association HQE: la profession doit faire valoir le rôle traditionnel qui a toujours été le sien dans l'approche d'insertion des projets.
- Il est nécessaire de promouvoir et pratiquer ces formations. Le dispositif et l'action de l'UNSFA sont reconnus. Il faut rappeler cependant que la demande de formation par les architectes est nettement inférieure aux prévisions. Il faut susciter un renforcement de cette demande.

#### Atelier 7

#### HQE et matériaux innovants (composites, textiles...)

L'innovation demande pour sa prescription et sa mise en œuvre un accompagnement spécifique de l'architecte pour en maîtriser les risques :

• des procédures d'agrément de produits (procédure ATEX) et avis techniques;

- des couverture spécifiques d'assurance;
- le recours aux BET qui assure le suivi technique avec les industriels;
- des entreprises d'exécution qui doivent être averties, formées et accompagnées pour la mise en œuvre sur site.

Les industriels sont vigilants dans l'accompagnement de l'application de leur produit.

#### Développement Durable :

La recherche de nouveaux matériaux et l'évolution des matériaux existants vise la capacité de recyclage et la facilité de récupération mais aussi l'économie d'énergie, de matière et de consommation d'eau dans le processus d'élaboration industrielle.

Le Club Prescrire constitue une passerelle appréciée dans l'échange sur l'innovation technique.

Les matériaux nouveaux évoqués, notamment Composant Ciment Verre (CCV) et les textiles PVC et Profil PVC et la chaîne des matières plastiques laissent un large champ pour l'avenir.

#### Les pratiques à l'international

Les architectes sont confrontés à un renforcement des exigences en matière de qualité. de sécurité et de garanties. Nous constatons aussi une évolution louable des préoccupations de nos concitovens, en matière d'environnement, de développement durable et, de façon générale, d'une meilleure prise en compte de leur cadre de vie.

Le paradoxe est le suivant: alors même que les attentes et les exigences qualitatives se renforcent, les moyens mis à notre disposition pour y répondre se réduisent et sont de plus en plus dilués par la multiplication des intervenants. Sous prétexte de libéralisme, ce qui est privilégié, le plus souvent, est le moins disant économique, qui est rarement le mieux disant qualitatif. Nous sommes déjà en droit et en devoir de nous interroger sur l'avenir d'une Société qui, bien souvent, donne une prime économique à la médiocrité. Nous sommes aussi en droit de nous demander

s'il ne s'agit pas d'un "mal français". Nous constatons qu'un véritable fossé se creuse, par rapport à la plupart des pays voisins, quant aux movens affectés, à la conception de notre cadre de vie.

#### Les pratiques à l'international

Il convient d'apprécier les véritables enjeux. Portent-ils sur les quelques dizaines de cabinets bien structurés qui, par leur renommée, leurs compétences spécifiques ou leur capacité à suivre un client implanté en France, ont une vocation naturelle à s'exporter, savent le faire et peuvent s'appuyer, au moins partiellement, sur des outils adaptés ? Portent-ils, au contraire, sur quelques milliers de structures petites ou movennes, situées dans des départements frontaliers et pour lesquels les activités à l'international ne sont qu'une extension d'activité et un transfert d'expérience dans un espace géographique proche?

Or, plusieurs freins nous contrarient dont la spécificité de nos régimes d'assurances, et la difficulté à obtenir de nos compagnies habituelles des contrats à l'export dans des conditions proches de celles de nos confrères et concurrents européens, et la difficulté à obtenir des contrats ponctuels auprès d'une compagnie étrangère, sont des contraintes réelles qui contribuent à marginaliser encore un peu plus les architectes français voulant exercer à l'étranger.

Dans la plupart des pays voisins, les marchés publics sont soumis à des conditions d'accès à la commande donnant bien moins de place aux concours. Enfin, l'absence de barème, dans notre pays, souligné par le représentant de l'UIA (Union Internationale des Architectes), a été évoqué comme un particularisme étrange qui préjuge mal des moyens que nous mettons en œuvre pour réaliser nos prestations. Alors, pour y répondre nous sommes condamnés, le plus souvent, à passer par des "joint-ventures" avec des partenaires locaux. Si nous voulons acquérir une meilleure autonomie, nous devrons faire sauter certains verrous...

> Philippe KLEIN Président de l'UNSFA 67

#### Samedi 4 octobre 2003



Jean-Louis Borloo, venu remettre le Prix du Projet Citoyen, a incité les architectes à s'investir dans la rénovation urbaine.

En clôturant le 34e congrès national des architectes, à l'invitation de l'UNSFA, le Ministre délégué à la ville, Jean-Louis Borloo, promet un "new deal" français pour rénover les trop nombreux quartiers en souffrance : "Tout le monde s'est contrefoutu de la vie des banlieues !".

Au cours de la table ronde du samedi, le ministre a donc largement incité les architectes à s'investir dans les chantiers de rénovation urbaine, à abandonner un sentiment de culpabilité en soulignant que l'échec de l'urbanisation des cités et autres zup des années 50 à 70 est collectif, ajoutant que les premiers responsables sont les élus et les donneurs d'ordre.

Venu remettre le Prix Citoyen 2003 qui consacre une politique de concertation dès en amont du projet, mêlant étroitement le maître de l'ouvrage (le client), le maître de l'œuvre (l'architecte) et le maître de l'usage (l'habitant et le riverain) et qui a récompensé cette année, conjointement le binôme ville de Nantes et l'Atelier Ruelle pour leur projet de requalification du quartier de Malakoff ; le Ministre était au cœur de son sujet.

À l'instar de Jean-Marc Ayrault, députémaire de la ville, le ministre a dénoncé le déficit français en matière de culture architecturale où l'État porte une lourde responsabilité.

Le parler vrai de Jean-Louis Borloo a séduit les 400 architectes présents qui ont applaudi son diagnostic sans complaisance du mal de vivre des cités : "Dans certains quartiers, la ghettoïsation est dramatique. La laïcité et l'égalité des sexes sont en péril... Pendant des décennies, la société, toutes tendances confondues, ne s'en est pas préoccupée, considérant ce suiet comme marginal... Dans les villes moyennes, on a manqué de moyens et d'ingénierie. Sur le terrain, on a fini par se décourager car la situation devient chaque jour plus chaotique... Ainsi en Seine-Saint-Denis, 17 offices d'HLM coexistent dont 11 sont en quasi dépôt de bilan...". Pour changer le système, alors que les édiles sont inquiets car le budget gouvernemental 2004 ampute de plus

de 8 % celui du Ministère de la Ville. Jean-Louis Borloo vient de créer l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ou ANRU (mise officiellement en place le 17 novembre dernier à la Sorbonne) pour une durée de cing ans: "Il s'agit d'un outil transparent muni d'un guichet unique des élus locaux pour le financement des projets de rénovation des quartiers en difficulté, doté d'un budget de 6 milliards d'euros soit 1.2 milliard d'euros/an pour assurer une sécurité financière pour les programmes locaux. L'ANRU garantira les financements des projets des élus concernant les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) grâce aux apports de la Caisse des dépôts et consignations, de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, de l'Union sociale pour l'habitat, des partenaires sociaux du 1 % logement,

et de l'État qui s'engage à hauteur de 2,5 milliards d'euros pour la période 2004-2008. Pour se donner les chances de réussir, messieurs les architectes, la politique de la ville a besoin de votre soutien! Je veux vous convaincre de vous investir pleinement dans la rénovation urbaine. Cet outil "révolutionnaire" va bouleverser les mentalités."

Les congressistes ont tous répondu "banco", désireux de relever ensemble le défi de notre société. Jean-Louis Borloo est en passe de gagner la confiance d'une profession pour le moins méfiante et qui attend désormais "des actes" venant relayer les paroles optimistes et volontaristes d'un ministre décidemment pas comme les autres.

## Prix du Projet Citoyen 2003 : la concertation récompensée



L'équipe de l'atelier Ruelle est composée d'une quinzaine de personnes aux formations complémentaires

Passion Architecture : Élisabeth Georges, vous êtes architecte au sein de l'Atelier Ruelle qui vient d'être récompensé par le Prix du Projet Citoyen 2003. Que représente pour vous cette distinction ?

Élisabeth Georges: Tout d'abord, il est important de souligner que ce prix récompense le projet dans son ensemble: c'est la démarche et le travail conjoints de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage qui sont mis en avant, la concertation est mise en relief. C'est d'autant plus important pour nous car c'est une démarche que l'on suit depuis longtemps. Elle touche à la fabrication de la ville et permet de confronter et concilier autant que possible les paradoxes et contradictions des différents intervenants: maîtrise d'ouvrage, techniciens, habitants, concepteur, pour construire ensemble un projet urbain intégrant tous les aspects de cette complexité.

P. A.: Comment s'est déroulée cette concertation avec les différents intervenants et de quelle façon avez-vous géré et traduit leurs demandes d'aménagement du quartier Malakoff?

É. G.: Nous avons mis en place un processus de concertation par étapes. L'idée dans un premier temps est d'élaborer un diagnostic, un état des lieux des atouts et difficultés présentées par le site concerné. Cette étape fait l'objet d'une première présentation aux habitants, sachant qu'en amont, il y a aussi le travail avec les techniciens, les élus, la maîtrise d'ouvrage. Pour expliquer au mieux le projet aux habitants, nous utilisons des schémas, un système de décryptage

graphique de la situation spatiale des lieux qui donne une base de discussion. Ces documents et notre appréhension provoquent des réactions qui peuvent aller dans le sens de ce que l'on perçoit ou dans le sens inverse ou même nous indiquer des aspects qui nous avaient échappé. À partir de cet échange, on liste les points d'accord et de désaccord, on retravaille et la plupart du temps, on réalise une première esquisse qui reste modulable : on tarde toujours avant de figer un projet car on avance progressivement dans les orientations. À l'issue de cette deuxième étape, on affine un projet soumis aux différents intervenants avec ses spécificités financières et techniques.



Quartier Malakoff, Nantes





Les croquis présentés lors de la concertation permettent aux différents interlocuteurs de mieux comprendre le projet. (1- La rue courbe devant le linéaire Norvège ; 2- Parvis de l'école)

En dernier recours, tout cela est toujours validé par les élus.

C'est donc une démarche progressive et complète dans son élaboration, qui intègre au fur et à mesure les différents paramètres propres à un travail sur la ville et qui intègre notamment les questions du temps et les possibilités de mise en œuvre rapides ou lointaines. Pour le projet de Malakoff, deux échelles de temps coexistent en permanence : l'échelle lointaine pour les projets lourds, notamment pour les infrastructures qui mettent en jeu des processus décisionnels longs et des investissements financiers lourds : dans le même temps, on essaie d'identifier les interventions qu'il est possible de mettre sur pied rapidement.

Le quartier de Malakoff est un quartier grands ensembles avec des tours, des barres, des démolitions programmées, des restructurations. La concertation a surtout porté sur ce quartier. Le secteur du Pré Gauchet est pratiquement vierge, les terrains sont à urbaniser. Une partie du secteur est constituée d'îlots anciens : le vieux Malakoff. Plus le projet s'affine plus l'auditoire est spécifique en fonction des thèmes abordés. Les concertations sont souvent thématiques.

Dans le cas de Malakoff, des ateliers, organisés par l'équipe de quartier, ont été mis en place pour soumettre plusieurs hypothèses aux participants dont les critiques et remarques ont fait l'objet d'une synthèse. Cette démarche est collégiale : les maîtres d'ouvrage, la ville, la communauté urbaine ou les services, lorsqu'il s'agit des équipements, sont présents. Ces ateliers sont aussi le lieu de rencontre des différents intervenants institutionnels ou opérationnels.

"La ville est un ensemble de contraintes, de nécessités et d'usages et le but est de réaliser un projet satisfaisant pour les divers intervenants."

#### Présentation du projet :

Le projet concerne un quartier de Nantes qui se situe en bordure de Loire, à l'entrée de la ville (Est de Nantes), à proximité de la gare. La gare Nord-Est urbaine, la gare Sud-Est quant à elle en retrait. Dans ce secteur, le quartier du vieux Malakoff jouxte un grand secteur en friche, occupé de bâtiments à destination industrielle, qui est à urbaniser complètement. Le quartier de Malakoff est un quartier grands ensembles qui date des années 60 et présente la particularité d'être cerné au Nord par

une voie ferrée et au Sud par la Loire et surtout par un boulevard passant et bruyant. Tout ce secteur est très central (500 mètres de l'hypercentre de Nantes), mais bien que situé au cœur de la ville, il est paradoxalement perçu et vécu comme un quartier périphérique. Le but du jeu est de transformer, désenclaver et vitaliser tout ce secteur en le reliant à la ville et à la Loire. Il y a des liens potentiels que l'on favorise, que l'on accentue ou que l'on crée avec l'île de Nantes, le quartier Madeleine-Champ de Mars. Il faut fluidifier le maillage urbain, tout en préservant le patrimoine naturel de la "petite Amazonie" qui à terme sera un parc préservé.

Le Pré Gauchet : création d'un guartier de logements et bureaux (dimension tertiaire importante à proximité de la gare). La restructuration de Malakoff passe par des démolitions et reconstructions destinées à favoriser ce maillage nouveau que l'on crée en introduisant un franchissement des voies ferrées qui relie Malakoff au quartier de la gare. La libération du sol permet de prévoir la construction de logements neufs avec introduction d'une mixité des types de logements et d'une lisibilité des espaces publics.



Square et jeux d'eaux Plan du projet

p. 12 Pour plus d'informations, www.unsfa.com



Ministre de la Culture et de la Communication

N/Réf : GR/KC/1416

3, rue de Valois 75033 PARIS cedex o1

Paris, le 28 octobre 2003

Objet : Congrès de l'UNSFA Motions votées

Monsieur le Ministre,

À l'issue de son 34e congrès, les syndicats réunis dans l'Union nationale des syndicats d'architectes ont voté plusieurs motions que je vous prie de trouver annexées au présent courrier.

La première concerne la commande publique : les architectes de l'UNSFA rappellent que le caractère périlleux (pour les maîtres d'ouvrage publics) de certaines procédures et le délai de réalisation des opérations de construction ou d'équipement n'ont pas leur origine dans quelques lois régulièrement attaquées (loi MOP ou loi sur l'architecture) mais dans l'organisation des services de l'État ou des collectivités et dans les procédures que la suspicion généralisée à l'égard de tous les acteurs a rendues trop complexes.

Les architectes demandent au Gouvernement de porter en priorité ses efforts sur l'élimination de ces handicaps.

Ils indiquent qu'en contournant l'ensemble des dispositifs légaux habituels, la collectivité se prive des atouts de certaines procédures injustement attaquées puisque leur pertinence a été prouvée par la qualité de la production architecturale française.

Une deuxième motion porte sur la culture architecturale à inculquer pendant le parcours scolaire : si le recours à l'homme de l'art, notamment l'architecte, était naturel chez tous les français (comme il l'est dans beaucoup d'autres pays européens), il ne serait pas nécessaire de l'imposer par la loi.

Nous demandons au Gouvernement d'œuvrer pour le long terme, même si cela doit prendre le temps d'une génération : nous lui demandons d'engager dans tous les établissements d'enseignement une sensibilisation régulière des enfants et des adolescents à leur cadre de vie, et donc de leur donner les bases d'une "culture architecturale".

La troisième motion concerne la formation professionnalisante des diplômés en architecture : en un demi-siècle, l'exercice de la profession d'architecte (en tant que maître d'œuvre pour la création du cadre de vie) s'est tellement complexifié dans tous les domaines qu'il est aujourd'hui évident qu'une professionnalisation de longue durée (deux années minimum) est devenue nécessaire pour les diplômés des écoles d'architecture.

Nous avons déjà attiré votre attention sur ce sujet essentiel par nos précédents courriers. Nous considérons en effet que la réforme rendue nécessaire par l'harmonisation européenne est une occasion unique pour mettre en place cette période d'emploi-formation professionnalisante d'au moins deux années après le diplôme. Passer de "six" années d'enseignement à "cinq plus une" ne constituerait aucun

J'espère que vous voudrez bien tenir compte de l'avis des PROFESSIONNELS qui mesurent quotidiennement la difficulté de leur métier et l'ampleur des responsabilités qui y sont attachées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.





N/réf : GR/KC/1403

57 rue de Varenne 75007 PARIS

Paris, le 20 Octobre 2003

Objet: Commande publique d'architecture Demande de concertation

Monsieur le Premier Ministre.

Vous avez entrepris de rendre plus efficaces les services de l'État et des collectivités territoriales et nous approuvons bien évidemment cette volonté.

Professionnels dont l'activité se déploie pour partie dans le cadre de la "commande publique", les architectes sont bien placés pour constater l'alourdissement et la complexification des procédures, qui entraînent fragilité juridique et délais non maîtrisés.

Malgré cet handicap, l'architecture française, notamment publique, est reconnue comme l'une des meilleures : en effet, en plus du talent de nos confrères, l'organisation des concours d'architecture et des missions de maîtrise d'œuvre n'a cessé d'être améliorée<sup>1</sup> au fil des décennies, pour permettre d'approcher la meilleure qualité architecturale des ouvrages.

C'est donc en dehors des mécanismes de la conception évoqués ci-avant qu'il faut chercher les causes de la paralysie : dans les lourds processus de la décision publique fondés sur la suspicion envers tous les acteurs, dans la complexité des financements, dans la juxtaposition des autorisations de toutes natures, etc. Ce sont eux qui sont responsables de la dizaine d'années nécessaires pour livrer un ouvrage dont les temps cumulés de conception et de construction tiennent couramment en deux ans !

C'est pourquoi nous vous prions de porter l'effort du Gouvernement sur la réforme de ces "lourdeurs" administratives.

Il serait regrettable que, préférant contourner les procédures publiques plutôt que de les réformer, on élimine par un même "coup de balai", les dispositifs de conception qui ont permis l'essor d'une architecture de qualité.

C'est le sens de la motion que, réunis en congrès à NANTES les 2, 3 et 4 octobre 2003, les syndicats français d'architectes ont votée.

Comme vous avez néanmoins autorisé le Gouvernement à étudier des procédures faisant appel au partenariat public-privé et échappant au carcan administratif évoqué ci-dessus, vous aviez promis aux professionnels une concertation sur les modalités de ces nouvelles procédures.

Notre Union de syndicats souhaite participer à la réflexion sur la rédaction des ordonnances qui toucheront directement l'exercice de leur métier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

> François PÉLEGRIN Président

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À l'exception de l'anonymat des concours imposé stupidement par une directive européenne aux objectifs étriqués refusant de prendre en compte la satisfaction des valeurs culturelles, sociales, urbanistiques et esthétiques de l'architecture, au profit des seuls critères technico-financiers.

# Du rôle de l'organisateur

Le bureau de l'UNSFA 44, lors de sa décision d'organiser le congrès des architectes à Nantes, suite à la demande du bureau national, a saisi cette opportunité pour faire connaître et reconnaître l'UNSFA comme le syndicat des architectes, moteur de la sauvegarde et de la promotion de la profession. Dans le cadre de cet obiectif, notre volonté était de faire participer au mieux, les institutionnels régionaux, les universitaires, les élus, ainsi que les confrères.

Ce choix a été pour l'ensemble des militants du 44, un moment d'intenses discussions, de rencontres et réflexions sur ce qu'est le syndicat, à qui il doit avant tout s'adresser et quels sont les combats syndicaux à mener en priorité.

La politique du gouvernement a particulièrement bien alimenté les débats syndicaux, à travers la modification du code des marchés publics et la remise en cause de la loi MOP, avec la mise en place du "P.P.P.".

Sur le plan de la logistique du congrès, il est souhaitable et indispensable que le syndicat local puisse travailler en coopération et en concertation avec le prestataire de services. Mais le plus important est de pérenniser les acquis et d'aller de congrès en congrès avec des savoirs toujours plus percutants et opérationnels. Pour cela, l'instauration d'un groupe de travail spécialement dédié au congrès et qui épaulera l'équipe locale organisatrice est plus que nécessaire. Il est par ailleurs très important que les contacts avec les édiles locaux soient pris très tôt par le local. Et pour cela, les choix des thèmes qui seront débattus lors du congrès doivent être abordés bien en amont, malgré les contraintes de l'actualité.

Ce 34e congrès a été très positif à plus d'un titre:

- · l'UNSFA méconnue au niveau local est à présent reconnue dans la Cité des ducs ;
- l'invitation faite par le ministre délégué à la Ville à participer à l'Agence Nationale

pour la rénovation urbaine ;

• l'invitation des parlementaires à se rapprocher d'eux pour participer aux réflexions sur l'architecture.

Pour conclure, notre satisfaction fut aussi celle de voir attribuer le Prix du Projet Citoven à un projet urbain de grande qualité. correspondant parfaitement au cœur de cible du concept, tel que l'UNSFA l'a initié. Prix du proiet Citoven remis à la fois à la ville de Nantes (maître d'ouvrage) et à l'atelier Ruelle (maître d'œuvre) pour la qualité de leur concertation avec les habitants et les riverains (maîtres de l'usage). Le projet urbain GPV Malakoff de l'Atelier Ruelle, qui est en phase d'élaboration et qui se réalisera sur plusieurs années, est conforté dans sa démarche architecturale et citoyenne par la remise de ce prix qui lui-même en sort confirmé.

> Michel Roulleau Président de l'UNSFA 44

# C'est le moment!

À Nantes, comme dans les congrès précédents, les représentants de la maîtrise d'ouvrage (que celle-ci soit publique ou privée) ont vanté, avec preuves à l'appui, la nécessité de l'excellence du couple "maîtrise d'ouvrage - architecte" pour réussir une opération. Toutefois, depuis des années, tous les textes concernant la commande ou les contrats s'ingénient à compliquer le relationnel entre ces deux entités et ceci au détriment de l'ouvrage.

Mais de quel couple s'agit-il? Dans les circonstances actuelles, employer ce mot dans son acception sentimentale serait pour le moins exagéré et sans doute prématuré. Si on le prend dans sa définition mécanique, le résultat sera décevant puisqu'il s'agit alors de deux forces parallèles mais de sens contraire! En fait, il faut parler du "moment du couple", c'est-à-dire du produit de l'intensité de

la force par le bras de levier ; c'est alors

que toute l'énergie se développera et que nos administratifs et juristes feront des textes adaptés et réalistes... et si c'est le moment... Alors allons-y.

> Michel Delaporte Ancien Président de l'UNSFA



# 5° conférence européenne SUREURO

Suite à l'annonce de la création de l'ANRU par Jean-Louis Borloo, on constate que la rénovation urbaine et le développement durable sont plus que jamais d'actualité, comme en témoigne cette conférence européenne. Les architectes sont présents auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités locales pour assurer leur rôle de concepteur d'un cadre de vie de qualité. Cette conférence, organisée sous l'égide de LOGIREP, SA d'HLM et AKB, association pour le logement social suédois, rassemblait leurs partenaires européens d'Allemagne,

de Finlande et du Royaume-Uni auxquels se sont associées l'Italie et la Tchéquie autour du thème "La gestion de proximité : enjeux du développement durable". Le CSTB et DELPHIS accompagnaient ce colloque consacré au développement durable dans les politiques de réhabilitation du logement social. De nombreux exemples ont illustré ces propos dans une optique de développement durable : équité sociale, économie, respect de l'environnement.

- La résidentialisation :
  - les nouveaux outils de communication

et de gestion (France)

- le renouvellement urbain (France)
- Les réhabilitations lourdes et la qualité environnementale (Allemagne, Grande-Bretagne, Suède et France)
- Le rôle social des gardiens : animateurs, médiateurs, services aux personnes âgées (France, Danemark)
- Les nouvelles pratiques de démocratie à travers le logement (Danemark, Grande-Bretagne, Suède)

Contact LOGIREP: Frédéric Gibert - gibert.f@logirep.fr



# L'architecte, premier de cordée ?

# Point de vue des maîtres d'ouvrages publics

Dans notre pratique de la commande publique, nous sommes confrontés à la grande variété de la maîtrise d'ouvrage. Si les attentes des élus qui s'investissent et investissent l'argent public peuvent souvent se résumer à "vite, pas cher et éventuellement beau"; leur formation ou leur préparation à leur rôle de maître d'ouvrage est moins homogène...

C'est cette diversité que nous avons cherché à montrer à travers leur témoignage.



**Michel Closse,** Maire de Lunéville

Avant d'être appelé aux responsabilités communales, j'étais proviseur d'un lycée qui a été agrandi et restructuré. J'ai ainsi pu voir ce que représente l'architecte dans l'acte de bâtir. L'image positive que j'en ai a été affirmée par la réussite de la transformation de l'établissement

dont j'avais la charge. Devenu maître d'ouvrage public, j'ai pu me rendre compte de la grande diversité des domaines dans lesquels les architectes sont amenés à intervenir. Cette pluralité des compétences qui leur est demandée ne pouvait évidemment que renforcer l'image positive que j'ai de cette profession.

La place que les architectes occupent auprès des maîtres d'ouvrage publics est primordiale pour l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens et pour leur rôle de conseil dans la bonne gestion des dépenses publiques.



Michel Stricher, Maire d'Essey les Nancy (Commune du Grand Nancy)

En ma qualité de maître d'ouvrage public, je leur reproche toujours un côté trop "philosophe", un peu trop éloigné des contraintes matérielles et

Pour occuper la place qui devrait être la leur dans la société, il faudrait qu'ils fassent apprécier leurs qualités grâce à une culture d'ingénieur généraliste au contact des réalités techniques et administratives.



Laurent Hénart,

Député de Meurthe et Moselle, Adjoint au Maire de Nancy

Avant d'être élu, je percevais l'architecte comme un artiste. Le dessin des rues et places de nos communes, des maisons et bâtiments dans lesquels nous vivons, me marquait avant tout. L'exercice de mon mandat d'élu municipal m'a permis de mesurer les responsabilités d' "économiste" et de "chef d'orchestre" de l'architecte. Les qualités requises dépassent celles de l'artiste : connaissance fine du droit et de l'économie, compréhension des attentes et contraintes

du maître d'ouvrage, maîtrise de nombreux métiers intervenant à la construction.

De mon point de vue, la confiance est grande envers les architectes dans l'opinion, mais des progrès restent à accomplir. On ne considère pas suffisamment l'architecte comme l'allié objectif du maître d'ouvrage dans le contrôle des entreprises prestataires, particulièrement dans le champ de la maîtrise d'ouvrage publique.



Jacques Drapier,

Maire de Neufchâteau, conseiller régional

Très intéressé par l'architecture, j'ai toujours eu un excellent a priori du monde des architectes. Il s'agissait d'abord pour moi d'une position culturelle. Comme élu, j'ai été satisfait de la collaboration avec les architectes, surtout quant à la concertation que nous avons eu lors de projets. Plus aléatoire a été la réalisation dans la mesure où, sur les grands travaux, j'ai déploré un manque de disponibilité, voire une déplorable sous-traitance de leur mission de direction de chantier!

Il n'y a pas de solution aux problèmes sociaux et d'intégration sans urbanisme, donc sans conseils d'architecte.



lean-Yves Le Déaut.

Député de Meurthe et Moselle, Conseiller Général, Président de l'OPAC de Meurthe et Moselle

Président de l'OPAC de Meurthe et Moselle depuis 1998, j'ai souvent eu l'occasion de travailler avec des architectes. J'ai alors découvert des hommes et des femmes passionnés, très compétents. Ils ont un rôle d'équilibriste à tenir : ils doivent respecter les contraintes techniques, budgétaires, mais aussi concevoir des projets novateurs soucieux de l'environnement, résolument tournés vers l'avenir. Cela suppose une capacité d'écoute et de synthèse très développée.

Je suis partisan de renforcer par la Loi l'obligation de recourir à un architecte pour mieux intégrer les contraintes paysagères et le respect de la protection de l'environnement.



**Daniel Reiner,** Sénateur, Maire honoraire de Blainville sur l'Eau

Pour moi, l'architecte avait un double visage. Celui du professionnel par lequel je devais impérativement passer pour construire ma maison d'habitation et celui plus médiatique d'un des quelques hommes de l'art qui répondent aux concours de grands équipements nationaux.

Mais j'ai trouvé chez les architectes qui ont travaillé dans ma commune d'autres dimensions :

- celle de l'écoute préalable, attentive aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et les futurs utilisateurs de l'équipement;
- celle de l'intelligence des situations qui permet de concilier les exigences, parfois contradictoires, des uns et des autres;
- celle du technicien pour qui tout problème à sa solution.



**Andrée Abry,** Maire d'Eloyes

J'ai toujours été très sensible à la différence d'un bâtiment "signé", sensible au parallèle "artiste inventeur" et "technicien ingénieur", sensible à l'intelligence de certaines maisons ou, au contraire, à l'impression d'erreur de certaines autres (fonction, orientation, look,...).

Cette image s'est renforcée quand j'ai eu affaire à un architecte qui sait imposer ses idées en les argumentant de façon claire. J'ai aussi réalisé la lourde responsabilité de l'architecte : une école, une maison de retraite, un espace culturel va fonctionner au mieux ou être générateur de tension en fonction du travail de l'architecte.

On conçoit très bien que certains architectes soient l'objet d'engouements phénoménaux quand ils font progresser notre bien être.  $\P$ 



**Guy Vattier,**Maire de Briey,
vice-président du Conseil Régional

En raison de ma formation de sociologue, j'avais une image assez précise de l'architecte et de son rôle. Il est celui qui, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, doit introduire de l'émotion.

De nouvelles contraintes sont apparues : temporelles, spatiales, économiques, etc. Le couple maître d'ouvrage public – architecte doit absolument partager une vision commune de la Cité pour œuvrer efficacement. Respect mutuel, écoute, partage,... C'est difficile et passionnant !

Comme Président de l'École d'architecture de Nancy, je ne suis pas neutre et objectif. Je crois que le métier est encore mal connu du grand public et que les attentes ou les critiques sont à la mesure de cette méconnaissance.



Jean-Jacques Henry, Conseiller Général, Maire de Govillers, Président de la Communauté de Communes du Saintois

Évoluant en milieu rural, j'étais persuadé que la mission des architectes consistait essentiellement à dessiner les plans correspondant aux souhaits du maître d'ouvrage, déposer et obtenir le permis de construire, puis vérifier et assurer la conformité du projet lors de sa réalisation. Or, tout en respectant l'objectif du donneur d'ordre, l'architecte invente, crée. Il assure la qualité environnementale non seulement par les formes, mais également grâce au choix des matériaux et des couleurs. Le savoir des architectes devrait être mis à contribution en amont des projets, ce qui éviterait des erreurs d'aménagement ou d'urbanisme. Un partenariat actif pendant la période de programmation ou de définition des besoins pourrait mettre le maître d'ouvrage dans une position plus assurée si des études pouvaient être menées en amont par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour dégager et articuler les priorités du projet : solidité, beauté, économie.

# Ville & sécurité

L'omniprésence du thème de la sécurité dans le débat politique est un fait. Insécurité, sentiment d'insécurité, insécurité dans les villes, dans les quartiers, quartiers sensibles, zones de non-droit,... Qu'en est-il vraiment : quelle réalité, quelles responsabilités, quels fantasmes, quelles interrogations, quelles solutions ?

C'est autour de ce champ de questionnement que nous avons invité, avec l'association in6T et l'École d'Architecture de Nancy, quatre personnalités pour une table ronde. Chacun sa spécialité, chacun son point de vue.

## Jean-Claude Depoutot, Psychiatre-psychanalyste

**Passion Architecture :** Pourquoi, comment, un individu devient-il violent ? Existe-t-il des thérapies à la violence ?

Jean-Claude Depoutot: Un individu violent a presque toujours été un enfant violenté par des brutalités ou des punitions excessives des parents, et encore plus, insécurisé par l'absence ou la trop grande variations de règles éducatives, voire même par la surprotection du regard maternel!

Contre la violence, la meilleure des thérapie est l'accompagnement psychoéducatif de longue durée. Le sujet apprend à s'exprimer et à agir de manière créative, ce qui le rassure et lui permet de se sentir mieux reconnu par les autres.

**P. A. :** Quelles conséquences peut avoir la privatisation de l'espace public ?

J.-C. D.: Si cette privatisation est mal conçue ou mal expliquée, elle peut exacerber le sentiment d'insécurité en renforçant la notion de propriété à défendre. Elle doit s'inscrire dans le cadre d'une politique de concertation et d'apprentissage de la convivialité avec l'incitation à l'ouverture sur les autres. Sinon les habitants concernés feront de l'espace privatisé un blockhaus défensif, comme l'est leur appartement !

P. A.: La mise à l'index d'une catégorie de population ne relève-t-elle pas du phénomène de désignation d'un "bouc émissaire"? J.-C. D.: Dans toute société, ceux qui ne font pas partie de la majorité ou qui sont étrangers au groupe font peur. Ils sont diabolisés, isolés, chassés, parfois même détruits. Ce mécanisme a produit l'horreur de la Shoah. C'est bien ainsi que l'on peut analyser la défiance envers les musulmans. On supporte très difficilement celui qui est différent de soi-même, que ce soit par sa religion, ses origines ethniques, ses idées politiques, sa position sociale ou son âge. Les jeunes "bronzés" des banlieues ont tout pour faire d'excellents boucs émissaires !..

# → Jean-Marc Stébé, Professeur de sociologie à l'Université Nancy 2

Passion Architecture : La violence ne constitue t-elle pas un de ces problèmes éternels et métaphysiques que nous traînons et traînerons toujours avec nous ?

Jean-Marc Stébé: Cette question est sans réponse. Nous aimerions y voir plus clair sur les rapports entre l'être humain et la violence. Sommes-nous des animaux dénaturés, humanisés, des dieux déchus?... Il y a peu de chances que l'on puisse inventer là-dessus autre chose que des contes et des mythes propres à se bercer, à se consoler ou à se faire peur. Le plus loin que l'on puisse (et doive) aller ici est de reconnaître la connivence, l'intimité, la complicité trouble et malsaine de l'être humain avec la violence. Ne cédons pas à l'angélisme des bons sentiments: il y a en l'homme une extrême noirceur qu'il faut oser regarder.

de la cruauté et de la sauvagerie, du plaisir pris au meurtre et à la douleur d'autrui.

**P. A. :** Peut-on répondre à la question posée par J.J. Rousseau au XVIII<sup>e</sup> siècle, "l'Homme est-il bon par nature ?"

J.-M. S.: Une conception pessimiste définit l'être humain comme un danger pour ses semblables. Si des passerelles existent entre cette vision et une autre plus optimiste, les pratiques politiques, religieuses et sociales penchent plus dans un sens que dans l'autre, impliquant des perceptions différentes de la citoyenneté, mais aussi de la transgression et de la punition. Nombre de pays septentrionaux développent depuis longtemps des politiques de prévention ciblées vers les jeunes et les quartiers concentrant la pauvreté.

Et les Etats méridionaux rencontrent de réelles difficultés à faire sortir les policiers du cadre répressif pour les impliquer dans de telles actions.

**P. A.:** Est-ce qu'on peut espérer faire diminuer la violence dans les "quartiers sensibles" en dynamitant à tour de bras ?

J.-M. S.: En transformant le cadre de bâti, on ne transforme pas le lien social. Il faut éviter de faire une relation causale entre cadre bâti et lien social. Si on améliore le cadre bâti, on ne supprime pas la violence. Il n'y a pas de formes urbaines "criminogènes". La violence peut se produire dans des quartiers jugés comme "réussis" au point de vue urbain et elle ne se manifeste pas dans tous ceux faits de tours et de barres.

### → Paul Landauer, Architecte Chercheur à l'École d'architecture de Nancy

Passion Architecture: Quelles valeurs peut-on reconnaître à l'urbanisme ou à l'architecture des grands ensembles?

Paul Landauer: D'abord, les grands ensembles ont permis de résorber la crise du logement des années 50 en remplaçant les bidonvilles et l'habitat insalubre des centre-villes. Les principes sur lesquels ils ont été établis (séparation des réseaux automobiles et piétons, immeubles au milieu des espaces verts, grande échelle garantissant la mise en place d'équipements,...) ne sont pas intrinsèquement mauvais. Les quelques quartiers qui défraient la chronique ne font qu'entretenir une mauvaise réputation d'origine exogène qui dure depuis les années 60. Cette stigmatisation est certainement ce dont souffrent le plus les habitants de ces quartiers.

**P. A.**: Quelles sont les limites du concept de résidentialisation qui consiste en la privatisation des pieds d'immeuble pour un usage réservé à ses habitants? P. L.: La résidentialisation est avant tout une réponse aux problèmes de gestion des bailleurs qui veulent limiter clairement le territoire dont ils sont responsables. et une manière de revaloriser le patrimoine des grands ensembles en introduisant les valeurs de la résidence dans l'habitat social. La résidentialisation, c'est aussi une réponse aux problèmes d'insécurité : l'appropriation d'espaces devant permettre de renforcer un sentiment d'appartenance au-delà du logement. Mais attention, ce mot d'appropriation est utilisé aussi bien positivement pour dire que les habitants pratiquent leurs espaces et le considèrent comme leur, que négativement pour dire que les jeunes "squattent" un hall d'entrée et se le sont accaparé.

**P. A.**: Existe-t-il des exemples de résidentialisation réussis du point de vue urbain et architectural ?

**P. L. :** Oui quand il s'agit d'opérations qui ont intégré simultanément un projet sur

les pieds d'immeuble et un projet sur l'espace public, ce qui fait que ce dernier n'est pas l'espace qui reste entre les enclos sécurisés. Cependant, la réussite architecturale de certaines opérations ne doit pas nous tromper : une façade résidentielle peut dissimuler un habitat dégradé, voire des pratiques "délictueuses".

**P. A.**: Existe-t-il une alternative à ce type d'approche?

P. L.: Tout paraît pensé aujourd'hui comme s'il fallait "sortir un ennemi de l'intérieur", cette méthode m'inquiète. Il est dommage de replier l'urbanisme complexe des grands ensembles autour de petits espaces privatifs. En les identifiant, on pourrait valoriser certaines pratiques ou initiatives que les habitants apprécient: la possibilité de pouvoir traverser un quartier sans traverser une rue, la persistance d'espaces ouverts supports à des usages intergénérationnels, la vue sur le paysage.

# Françoise Nicolas, Maire de Vandœuvre

Passion Architecture: Les opérations de rénovation urbaine dans votre commune, le projet urbain n'en est qu'une partie. Quelles sont les autres axes de votre politique?

Françoise Nicolas: Si les opérations de renouvellement urbain, de réhabilitation et de restructuration du parc locatif social, la requalification des espaces extérieurs, représentent le volet le plus spectaculaire de la démarche, un travail de fond vise à transformer l'image sociale et économique de la Cité en renforçant le caractère "université recherche" de Vandœuvre. C'est bien l'amélioration de l'image de la ville qui est en question.

Les opérations d'accompagnement social, comme le bouquet de services, le programme de prévention de la délinquance ou les actions en direction des personnes âgées viennent conforter le projet de ville, tout comme l'accueil et le développement des entreprises sur le territoire.

P. A.: Comment a été vécue à Vandœuvre la destruction des immeubles de logements qui peut représenter un traumatisme pour les habitants qui voient réduit en poussière ce qui a constitué leur cadre de vie ?

**F. N.:** Le processus de dégradation continu qu'a connu Vandœuvre a représenté un souci majeur, mais ses conséquences en matière de vacance des logements peuvent être considérées comme une chance pour le projet urbain! En 1996, la vacance structurelle sur le parc locatif social représentait 700 logements, le nombre de démolitions inscrit dans le projet. Comme la majorité des personnes concernées désirait rester à Vandoise, il nous a été "facile" de proposer des solutions adaptées à la demande des locataires.

Par ailleurs, les démolitions se déroulent en douceur, à l'aide de techniques qui permettent aux habitants de suivre leur évolution par le biais d'un spectacle permanent. Nous pensons que notre manière de faire évite les traumatismes. **P. A. :** Est-il possible pour un élu de concilier le temps de la politique rythmée par les échéances électorales et le temps beaucoup plus long de la Ville ?

F. N.: Aisé non, possible oui, puisque cela se fait !... Il est de la responsabilité de l'élu de travailler pour le bien des habitants, dans le cadre d'une politique de moyen et long terme, et non en fonction des échéances électorales. C'est vrai, certains élus paient injustement le prix des grands travaux, quand ce sont ensuite leurs successeurs qui les inaugurent... La question des grandes orientations qui continuent sur leur lancée, même lorsque le pouvoir politique a changé se pose à contrario, comme la question des programmes entamés avant l'arrivée de nouvelles équipes et qui ne peuvent être abandonnés, même contre le gré des élus.



# Architectes, construisons et garantissons l'avenir ensemble

LES SALARIÉS DE VOS CABINETS BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE.



Désignées par votre convention collective

- CRI Prévoyance pour l'Ile-de-France, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Yonne et la Marne
- URRPIMMÉC (se substituant à CIRCO-RIPS PRÉVOYANCE) pour l'ensemble des autres départements

#### assurent vos garanties obligatoires

- Capital décès
- Rente d'éducation ou de conjoint
- Incapacité de travail
- Invalidité

#### <u>VOS PARTENAIRES PRÉVOYANCE</u>

URRPIMMEC
Groupe Malakoff
15 avenue du Centre - GUYANCOURT
78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél. 01 30 44 40 40 - Télécopie : 01 30 44 48 88

CRI PREVOYANCE IONIS 51 rue de Paris 92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX Tél. 01 46 84 38 91 - Télécopie : 01 46 84 38 73 Réf. CP084-0307

# Quelle requalification urbaine?

Pour ce numéro, nous n'avons pas souhaité solliciter nos confères pour présenter leurs récentes réalisations. Pour éviter toutes redondances avec les réalisations distinguées par les trophées de l'architecture lorraine décernés il y a quelques mois par le Conseil régional de l'Ordre, nous avons souhaité montrer dans les pages qui suivent l'exemple de 4 édifices nancéens de l'après-guerre dont l'intérêt dépasse le seul point de vue architectural.

Le centre de Tri Postal, les Grand Moulins, la tour des Coop et le supermarché de Villers sont des bâtiments inscrits depuis de nombreuses années dans le paysage urbain. Ils ne laissent personne indifférent. Ils ont pour point commun un avenir incertain. Leur changement de destination ou d'affectation, leur démolition presque programmée pour certains, nous emmène à nous interroger sur les enjeux urbains et politiques qu'ils suscitent et d'une manière plus générale sur le développement et le renouvellement de la ville en considérant son patrimoine architectural non "historique" ou non-conventionnel.



- 1 Centre de tri postal (architectes : Claude Prouvé et Jacques André)
- 2 Les Grands Moulins (œuvre successive de Thiebaut et Haug avec Pierre Le Bourgeois, L'hôtelier et Robin avec Jacques et Michel André)
- 3 La tour des Coop (architecte : Louis Fleck)
- 4 Supermarché de Villers (architecte : Raymond Malot)







Rendez- vous à Nancy pour le 35° congrès des architectes les 30 septembre, 1 et 2 octobre 2004





#### Le centre de Tri Postal

Le centre de Tri Postal, bâtiment de Claude Prouvé et Jacques André, terminé en 1972, est en cours de désaffection.

Quel avenir pour cet édifice ? S'il est aujourd'hui inadapté à sa fonction initiale, cet édifice qualifie la zone ferroviaire qui balafre le centre de Nancy. Pourtant rien ne laisse à espérer une requalification d'un bâtiment témoin de son temps, à l'heure où Nancy souhaite reconstruire un palais des congrès situé aujourd'hui à quelques centaines de mètres de là.







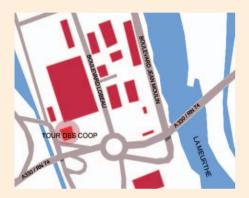
#### Les Grands Moulins

Les Grands Moulins, complexe industriel initié au XIX<sup>e</sup> siècle, œuvre successive de Thiébaut et Haug avec Pierre Le Bourgeois (1912), L'hôtelier et Robin avec Jacques et Michel André en 1947 puis 1965, est remarquable par son imposant bâtiment de brique qui enjambe un bras de la Meurthe.

Quel avenir pour cet édifice hors norme, quel avenir pour les silos qui jalonnent le canal, quel avenir pour ce patrimoine industriel singulier à mesure que s'étendent les aménagements "prestigieux" et les résidences luxueuses dans la grande zone de reconquête urbaine entre Meurthe et Canal ?







#### → La tour des Coop

La tour des Coop, en son temps prix de l'Équerre d'Argent pour son architecte Louis Fleck en 1969, est un bâtiment à louer, dont on peut s'interroger sur le bien-fondé de sa récente réhabilitation et son désamiantage à grand frais. Quel avenir pour cet édifice emblématique qui trône entre voiries de contournement et canal plus ou moins obsolètes et zone commerciale en semi-friche ?





#### → Le supermarché de Villers

Le supermarché de Villers, bâtiment radical conçu par Raymond Malot en 1966, rappelle le bon temps de la réclame et du vélo Solex mais aussi, et de façon singulière, des œuvre récentes placées sous le sceau du minimalisme. Quel avenir pour un bâtiment de cette importance à demi désaffecté, inséré dans un tissu urbain dense et résidentiel ?



# Comment profiter pleinement des avantages fiscaux de l'épargne salariale?



Il est encore temps de tirer profit des exceptionnelles opportunités de l'Epargne Salariale. En effet, les professions libérales peuvent bénéficier jusqu'à fin 2004 des avantages fiscaux du PPESV<sup>(2)</sup>, grâce à l'accord de branche signé avant la promulgation de la loi Fillon. N'hésitez plus, renseignez-vous auprès de votre conseiller Crédit Lyonnais ou consultez notre site internet **clprofessionnels.com.** 



Aujourd'hui, qui peut se passer d'une bonne banque?



# La Fête des Archi's 2003









Au sein de l'UNSFA, le Club Prescrire vous informe depuis de nombreuses années de l'évolution des matières et produits créés par les industriels pour améliorer durablement la qualité des bâtiments.

Quoi de plus direct et de plus convivial pour les industriels de vous présenter leurs produits et leurs innovations lors d'une réunion dans un cadre détendu et sympathique! Ce fut une nouvelle fois le cas lors de la "Fête des Archi's" le 18 septembre dernier.

Dans le cadre convivial du "Relais du Bois", nous avons pu accueillir les architectes de l'Ile-de-France pour une présentation ciblée de nos nouveaux produits. Au rythme de la fanfare du Mique Mac Band, notre président, Michel Hordé, a animé avec brio un jeu de guestions-réponses préparé par les industriels, l'occasion pour nous de vous montrer nos savoir-faire et de récompenser les heureux gagnants.

Ces rencontres et échanges nous permettent de découvrir vos projets, de prendre rendez-vous pour définir avec vous les éléments techniques et en assurer ensemble leur prescription. C'est aussi un moment privilégié pour être à votre écoute et mettre en évidence les produits de demain. Ils constituent également pour nos amis architectes la possibilité d'obtenir en permanence une veille sur les nouvelles technologies avec l'évolution de leurs normalisations et d'être informés sur les transformations des réglementations actuelles pour l'avenir.





Régis Motte Chargé des relations extérieures et de l'export Schüco, France

# A vos agendas

Rendez-vous le 28 avril prochain pour la Fête des Archi's 2004!

Relais du Bois. Croix Catelan route de Suresnes - 75016 Paris



Adresse: 26, Boulevard Raspail 75007 Paris

Tél.: 01 45 44 80 43 - Fax: 01 45 44 93 68 E-mail: unsfa2@wanadoo.fr







ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES Alkor Draka: Joël Pétillon E-mail: joel.petillon@solvay.com

Port.: 06 03 00 29 38



**FABRICANT DE GRÈS CERAME REVÊTEMENTS DE SOL** Caesar: Alain Noël

E-mail: caesar.france@wanadoo.fr

Port.: 06 08 21 11 75



CLIMATISATION

Daikin: Christophe Le Luduec E-mail: leluduec.c@daikin.fr

Tél.: 01 46 69 95 81



PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTIQUES

ET ARCHITECTURAUX

Ecophon: Alexandra Houhou

E-mail: alexandra.houhou@saint-gobain.com

Tél.: 03 44 73 84 18



PEINTURES PROFESSIONNELLES

Guittet: Bertrand Caron

E-mail: bertrand.caron@sigmakalon.com

Port.: 06 85 03 34 64



CIMENT

Holcim: Jean-Philippe Vacher

E-mail: jean-philippe.vacher@holcim.com

Tél.: 01 45 02 77 52



**ISOLANTS RÉFLECTEURS** KDB Isolation: Yves Febraud

E-mail: y.febraud@kdb-isolation.com

Port.: 06 30 07 14 47



CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS DE STRUCTURE BÂTIMENT ET TRAITEMENT DES EAUX La Nive: Blandine Sarrazin

E-mail: bsarrazin@lanive.fr

Tél.: 05 57 95 00 95



FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉSENFUMAGE NATUREL-AÉRATION

Madicob: Christian Gacoin E-mail: madicob.siege@wanadoo.fr

Tél.: 01 39 47 15 59



**BLOCS-PORTES MÉTALLIQUES** ET BOIS COUPE FEU, ACOUSTIQUE, ANTI-EFFRACTION ET ISOTHERME Malerba: Marie-Odile Durand

E-mail: mod@malerba.fr Tél.: 04 74 89 79 33



FABRICATION DE DÉCORS DE FAÇADES Partner Engineering: Serge Bierry

E-mail: ccv@partner-engineering.com

Tél.: Tél: 06.08.42.34.75



**DISTRIBUTEUR DE GAZ** Primagaz : Pierre Guerbe E-mail: pquerbe@primagaz.fr

Tél.: 01 58 61 52 06



PRODUCTEUR DE ZINC POUR LE BÂTIMENT ET L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Rheinzink: Rémi Riccoboni

E-mail: remiriccoboni@profilsdefrance.com

Port.: 06 80 93 94 39



MENUISERIE ALU/PVC, FAÇADES

ET VERRIÈRES

Schüco: Régis Motte E-mail: rmotte@schueco.com Port.: 06 75 48 47 58



INDUSTRIE ROUTIÈRE

Screq: Catherine Marcadé E-mail: marcadé@siège.screg.fr

Tél.: 01 47 61 75 08



ÉTANCHÉITÉ. COUVERTURE Siplast: Jean-Michel Rio

E-mail: jmrio@siplast.fr Tél.: 01 40 78 36 46



AMÉNAGEMENT DE BUREAU AU SERVICE

DE L'ARCHITECTE

Steelcase Strafor: Jacques Cerveau

E-mail: paris.jcerveau@steelcase-europe.com

Port.: 06 87 29 32 70



**ÉCLAIRAGES ARCHITECTURAUX** TERTIAIRES ET INDUSTRIELS Sunlux: Guillaume de Silans

E-mail: sunlux.eclairage@wanadoo.fr

Port.: 06 72 71 27 43



**REVÊTEMENT SOLS SOUPLES** PVC- LINOLÉUM-TEXTILE

Tarkett Bâtiment: Marie-Claude Busson E-mail: marie-claude.busson@tarsom.com

Tél.: 01 41 20 42 38



**TUILES ET BARDAGES** Terreal: Lionel Garcia

E-mail: lionel.garcia@terreal.com

Tél.: 05 34 36 21 00



MORTIERS INDUSTRIELS

Weber & Broutin: Christian Fauconnet E-mail: christian.fauconnet@weber-broutin.fr

Port.: 06 07 66 13 65

Pour plus d'informations sur les industriels, rendez-vous sur le site www.unsfa.com rubrique "Prescrire".





#### Caesar

#### Alain Noël

#### PRESCRIPTEUR CAESAR FRANCE

Tél.: 04 78 14 56 66 Fax: 04 78 14 56 69

e-mail: caesar.France@wanadoo.fr



Date de création: 1988 Responsable prescription:

Riccardo Ramina

Activité: Fabricant de grès cérame,

revêtement de sol.

#### Wild Land

"Wild Land" est la nouvelle série de grès cérame de Caesar qui s'inspire des plus belles ardoises américaines, caractérisées par les typiques structures "à niveaux", par de fortes variations de couleur et par des passages chromatiques contrastants. Les hautes caractéristiques techniques du produit le rendent idéal pour toute typologie d'utilisation : du secteur résidentiel aux grandes surfaces commerciales

La gamme se compose de cinq produits (Artic, Boreal, Canyon, Forest, Savane), dans 4 formats (15x15 - 30x30 - 30x45 - 45x45), tous modulables entre eux, qui permettent différents schémas de pose en valorisant l'harmonie et le naturel du résultat final.



Les décorations traditionnelles représentées par une bande 7x30 cm dans trois combinaisons de couleurs différentes sont accompagnées, dans toutes les couleurs, de brick au format 30x30 cm, d'éléments complémentaires, composés de coupes en forme de petites brigues, collés sur canevas.

#### **KDB**

#### Yves Febraud DIRECTEUR COMMERCIAL

Tél.: 02 40 48 16 16

e-mail: contact@kdb-isolation.com



Date de création: 1997 PDG: Benoît Eraud

Activité: Isolation thermique

et acoustique

#### AIRFLEX: une nouvelle génération d'isolant

"AIRFLEX" représente la nouvelle génération d'isolant dans une gamme d'isolant réflecteur mince

Grâce à ses performances techniques, il séduit très vite les prescripteurs, maîtres d'ouvrages et le particulier, les poseurs qui trouvent en lui certains nombres d'avantages, notamment de mise en œuvre ...

Divers tests réalisés au CSTB confèrent à l'AIRFLEX des qualités lui permettant d'être prescrit dans des constructions bien spécifiques aux exigences techniques et de sécurité.

Son classement Euroclasse B-s3, d0 l'équivalent de M1 selon la réglementation européenne et son degré de protection électromagnétique vont ouvrir à l'AIRFLEX de nouveaux marchés.



AVEC "AIRFLEX" (MAÎTRE D'OUVRAGE : CONCORDE HÔTELS)

Les réunions d'information technique réalisées dans diverses régions permettent de mieux faire connaître le produit AIRFLEX pour une mise en œuvre dans tous types de bâtiments.

#### Malerba

#### Marie-Odile Durand RESPONSABLE PRESCRIPTION

Tél.: 04 74 89 79 33 e-mail: mod@malerba.fr



Date de création: 1971 PDG: Paul Malerba

Activité : Blocs-portes métalliques et bois coupe feu, acoustique, anti-effraction et isotherme

#### Nouveau bloc-porte acoustique renforcée pour l'hôtellerie haut de gamme

Fort d'une gamme de blocs-portes métalliques et bois pour l'habitat et l'hôtellerie parmi les plus complètes du marché, MALERBA propose MEGAPHONE, une nouvelle porte de chambre d'hôtel au confort acoustique très élevé : Rw (C; Ctr) = 47 (-2; -6).

Mise en œuvre sur huisserie bois ou métallique, cette porte peut être stratifiée ou plaquée bois véritable. Elle peut également être agrémentée de moulures ou de marquetterie, à la demande du client.



PORTE "MÉGAPHONE" AU CONFORT ACOUSTIQUE ÉLEVÉ





#### 7

#### Schüco

#### Régis Motte

CHARGÉ DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE L'EXPORT

*Tél.*: o6 75 48 47 58 e-mail: rmotte@schueco.com



Date de création : 1964 PDG : Guy Vicente

Activité: concepteur gammiste de profilés et accessoires pour les menuiseries. Aluminium et PVC, pour les façades, verrières, volets, garde-corps en aluminium.

#### Système SCHÜCO : des solutions innovantes

Avec 40 années d'expérience en France dans la menuiserie Aluminium et PVC, confortées par une présence dans 48 pays, Schüco fait référence parmi les bâtisseurs et s'inscrit dans la réussite des projets novateurs.

La capacité de **SCHÜCO** à concevoir des façades polyvalentes et le souhait des architectes d'obtenir pour leurs bâtiments des façades inclinées ou des verrières dites plate, **SCHÜCO** crée la **verrière lisse**. Un système de verrière autodrainant de type VEC **conçu pour les faibles pentes pouvant atteindre les 3 degrés ou en façade inclinée vers l'extérieur à partir de 80 degrés.** 

Les profilés porteurs permettent une récupération en cascade des eaux éventuelles d'infiltration. Sur ceux-ci sont fixés des cadres profilés, munis ou non d'une rupture thermique, sur lesquels sont collés les vitrages. Afin de protéger les vitrages, ceux-ci sont bordés par les profilés cadres. Les épaisseurs des vitrages mis en œuvre sont comprises entre 9 et 31 mm.



MUTUELLE DES MOTARDS

À MONTPELLIER (JEAN-LOUIS MICHEL)

Une résille formée de joint EPDM vulcanisé se clippe directement sur et entre les cadres vitrés afin d'étancher mécaniquement l'ensemble de l'ouvrage. De part la réalisation de faible pente supérieure à 3° ou d'une inclinaison inférieure à 80° (les DTU n'autorisant pas ces degrés d'inclinaison), ce système

bénéficie d'un avis technique nº 2/01-834.

#### 7

#### **Siplast**

#### Jean-Michel Rio RESPONSABLE DE DÉPARTEMENT PRESCRIPTION

*Tél.*: 01 40 78 35 35 *Fax*: 01 45 88 56 87

e-mail: contact.fr@icopal.com



Date de création : 1955 PDG : Jean-François Pion

Activité: Étanchéité, couverture

#### Des terrasses à vivre et à fleurir!

Des terrasses en jardins, c'est le rêve de plus d'un habitant des villes ! La solution, Siplast-Icopal la propose avec une gamme adaptée de produits. Ceux-ci permettent d'assurer l'étanchéité de la terrasse, de la végétaliser et, si l'on souhaite y circuler, de décorer son sol.

Avec le système Gravi - étanchéité, drainage et filtrage, substrat et sédum -, tout est possible, grâce à une large palette de végétaux admissibles. Les solutions Siplast-Icopal permettent ainsi une grande liberté dans l'aménagement paysager. Végétaliser une toiture-terrasse participe également au développement durable, démarche qui offre une qualité de vie supplémentaire en introduisant la nature au sein du tissu urbain. Avec les Dalles Boise HR56 (en pin rainuré traité



TOITURE-TERRASSE VÉGÉTALISÉE AVEC DALLE BOISE

- CENTRE DE FORMATION - MONDOUBLEAU (41)

contre les micro-organismes et les insectes) ou les Dalles Duo (en grès émaillé de textures et coloris variés, ingélif), c'est le sol de la terrasse qui s'habille et se personnalise en des créations originales et fiables, posées sur plots.

#### 7

#### Terreal

### Philippe Antolin INGENIEUR D'AFFAIRE

Tél.: 06 07 02 41 75

e-mail: philippe.antolin@terreal.com



Date de création : 2000 PDG : Hervé Gastinel

Activité : matériaux de construction

en terre cuite

#### Le Shamal, un nouveau modèle de brise-soleil terre cuite

Avec le SHAMAL, Terreal propose un modèle haut de gamme de brise-soleil terre cuite de grande longueur (jusqu'à 135 cm). Esthétique et performant, ce système brise-soleil en forme d'aile d'avion permet une réelle protection au soleil et une meilleure isolation thermique des bâtiments. L'inclinaison du système et l'espacement des éléments est déterminée suivant le choix architectural.

Proposé en 6 coloris : rouge-orangé, rose, champagne, gris perle, brun chocolat, ébène; et 2 épidermes : lisse ou sablé, le Shamal alimente la créativité de chacun. Ce produit vient enrichir la gamme brise-soleil Terreal d'un



- SHAMAL 20

2- APPLICATION DU SHAMAL SUR SURFACE VITRÉE

système innovant et stylisé, qui s'applique en revêtement de façades, notamment de façades vitrées. Le Shamal a remporté le 1er prix du Trophée du Design, décerné sur BATIMAT 2003.

cahier détachable à afficher dans votre agence

# Programme de l'UNSFA 2004 et 2005

Pour ce second mandat, François Pélegrin et les membres élargis de son Bureau National ont comme thème de travail. les axes suivants :

• Créer les conditions pour une meilleure qualité du cadre de vie.

Convaincre le citoyen et le politique que la qualité de notre cadre de vie est un facteur de paix sociale.

- Mettre les citoyens en appétit d'architecture. Tout au long de leur vie et dès le plus jeune âge, les sensibiliser à l'espace et à l'architecture pour qu'ils deviennent des usagers exigeants et que le recours à l'architecte leur soit naturel.
- Redonner à l'architecte sa place, toute sa place.

Cela nécessite de convaincre les maîtres d'ouvrage pour une juste rémunération de la matière grise et d'agir auprès des pouvoirs publics pour la meilleure évolution de la législation et de la réglementation.

Chef d'orchestre du projet, l'architecte est l'interlocuteur direct du client, capable de transformer le programme en composition spatiale, en harmonie avec le site, en veillant au respect de l'intérêt public. C'est lui qui décide comment articuler les différentes compétences techniques à partir du projet qu'il a concu et qui choisit de s'entourer des spécialistes adéquats, au sein de son agence, ou en externe.

Outre la conception architecturale, l'architecte coordonne et assure la synthèse des différentes spécialités dans l'intérêt du projet ; il est aussi le manageur du projet, le catalyseur et l'arbitre des compétences. La qualité du cadre de vie est assurément un facteur de paix sociale et il est urgent de convaincre les maîtres d'ouvrage pour une juste rémunération de la matière grise.

Au moment où le concept du développement durable rejoint largement les préoccupations quotidiennes de l'architecte, il existe désormais une véritable opportunité pour la revalorisation de l'aménagement de notre cadre de vie et donc de tous les acteurs qui y participent. Pour qu'un projet urbain s'intègre durablement, il est nécessaire de lui appliquer la méthode du "vrai" coût global. C'est-à-dire le coût des prestations intellectuelles (dont notamment les études de conception) plus les coûts

de construction (produit + construction proprement dite), les coûts d'exploitation, les coûts de maintenance, les coûts de déconstruction sans oublier les conséquences dommageables pour notre planète (dilapidation des ressources naturelles, dérèglements climatiques, etc) et les coûts humains et sociaux (le mal vivre...).

Parmi les autres thèmes qui seront développés au cours de ce nouveau mandat :

- Agir pour la meilleure évolution de la législation et de la réglementation.
- Agir pour la formation des architectes, notamment pour une formation volontaire continue, afin qu'ils soient capables de démontrer leur grand professionnalisme.
- · Agir pour améliorer l'outil professionnel grâce à des structures saines, organisées, financièrement solides et pérennes, tout en restant flexibles pour faire face à l'entrée et au départ des acteurs en encourageant notamment le développement des sociétés d'architecture pluridisciplinaires.
- · Agir pour améliorer la communication tant externe qu'interne de l'UNSFA.
- · Agir pour développer la réflexion prospective et la vie syndicale.

# Le Bureau de l'UNSFA déjà au travail

Composition du nouveau Bureau

Président: François Pélegrin (93)

#### Les vice-présidents :

- Gérard Sénior (75) -Politique Technique
- Philippe Boille (37) -Politique International et Europe
- Emmanuel Petit (54) -Politique NPIC
- Thierry Parinaud (95) -Communication
- Alain Masson (91) -Politique Sociale

• Michel Roulleau (44) - Responsable congrès

#### Les membres :

- Michel Hordé (78) -Président du Club Prescrire
- Philippe Roux (77) -Président du GEPA - Formation continue
- Dominique Jouffroy (21)
- Hervé Graff (59)
- Antoine Daudré-Vignier (o2)
- Philippe Klein (67)
- Martine Dousset (75)
- Anne Sandlarz (75)
- Régis Chaumont (04)

#### Les commissions :

- Juridique et économique : Gilbert Ramus (75)
- Vie syndicale : Chantal Saillet-Guérin (06)
- Prospective métier : Patrice Trintignac (75)
- Maison individuelle: Philippe Brochard (33)
- Développement durable et HQE : Dominique Riquier-Sauvage (95)
- International : Philippe Boille (37)
- Social: Alain Masson (91)
- Sociétés : Marc Seifert (92)
- Démarches Qualité : Laurent Hess (92)
- Communication: Thierry Parinaud (95)
- NPIC : Emmanuel Petit (54)

# Rôle des architectes dans la rénovation urbaine

Les architectes veulent s'impliquer davantage dans l'élaboration d'un cadre de vie de qualité en v apportant les valeurs ajoutées qui sont les leurs : faculté de conjuguer l'environnemental, le social, le culturel... Concernant l'ANRU et ses besoins en financement pour les nombreux quartiers en difficulté, l'UNSFA pense que lorsque l'on aura sérieusement chiffré "le coût du mal vivre", on se rendra compte des sommes

colossales que cela représente, elles sont disséminées au sein de plusieurs ministères (justice, intérieur, santé, équipement, logement...). De plus, si on sait redonner de la qualité de vie (des bonheurs d'architecture pour tous) dans tous ces quartiers, on fera réaliser à la Nation de très importantes économies. L'UNSFA depuis l'intervention de lean-Louis Borloo au congrès de Nantes a ouvert un "atelier de réflexions et

de propositions" pour que les architectes puissent pleinement jouer leur rôle. Il se déploie sur plusieurs axes : sensibilisation. formation, outils, expérimentation... Les architectes intéressés par cet atelier sont invités à se faire connaître (envoyez un mail à unsfa@wanadoo.fr).

> François Pélegrin Président de l'UNSFA

# Nouvelles missions d'AMO

Sous l'impulsion du Syndicat des Architectes des Yvelines (UNSFA 78), une formation aux missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage se met en place avec l'aide du GEPA et de Gilbert Ramus.

Cette formation sera ciblée sur les missions d'AMO pour les petites collectivités locales. Ce sont en effet les communes qui souffrent le plus aujourd'hui des carences des services de l'État n'ayant pas toujours la disponibilité pour leur fournir l'assistance nécessaire au bon déroulement de leurs opérations de marchés publics.

L'objectif de la formation est bien de mettre en relief des parties de missions d'AMO qui peuvent être réalisées entièrement par un architecte suivant ses compétences propres et celles qui nécessitent de répertorier et

de bien connaître les intervenants à consulter pour retransmettre les bonnes informations aux maîtres d'ouvrages publics demandeurs. Le premier module de formation s'effectuera sur quatre journées les 27 février, 5, 19 et 26 mars 2004 à Versailles.

> G. Lefébure Président du S. A. Y.

# Un architecte nous quitte...

Notre confrère et ami Pierre Riboulet nous a quittés le 28 octobre dernier des suites d'un cancer qu'il combattait depuis deux ans. Architecte vertueux par sa discrétion, sa rigueur et son attachement, fidèle à ses convictions, il a marqué 50 années de commandes publiques par son travail et ses réalisations qu'il a conçues au sein de l'Atelier de Montrouge, créé en 1958 avec Gérard Thurnauer, Jean-Loup Véret et Jean Renaudie : ils furent recompensés de leur travail par le grand Prix national d'Architecture, en 1981.

L'exemple le plus flagrant de son travail reste sans contexte l'hôpital pour enfants Robert-Debré, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, auquel il consacra 8 ans de

sa carrière avec ses assistants M. Mao et M. Godefroy. Projet coincé entre le périphérique et le boulevard Sérurier, sur un vaste terrain pentu et ingrat où il sut créer un bâtiment humain, chaleureux, confortable, sécurisant, pratique et bien intégré... Soucieux des utilisateurs, il place l'homme au centre de l'espace bâti. Il recherche la "réponse juste" aux programmes publics tout en s'interrogeant sur la "légitimité" des formes.

Sa dernière colère, il l'a poussée contre l'organisation de la commande publique : "Elle est aujourd'hui à ce point stupide, avec cet enchaînement de concours sur concours, que les jurys choisissent toujours quelqu'un

qui a déjà fait ce qu'on lui demande de faire." Il est intéressant de constater que le succès et la réussite de l'hôpital Robert-Debré tiennent à la fois de la rigueur et du talent de Pierre Riboulet, du regard neuf de l'architecte sans référence hospitalière : "Projet unique sur un lieu unique".

Un grand monsieur de l'architecture française nous a quittés et l'UNSFA témoigne à sa famille et ses amis toute l'estime qu'elle lui portait et sa peine de voir disparaître un confrère dont les qualités humaines étaient reconnues de tous.

> Antoine Daudré-Vignier Architecte

# L'UNSFA s'invite au Sénat

La séance de clôture de l'opération Batibus s'est tenue sur invitation au Sénat (partenaire du proiet) le 17 septembre 2003, dans le prestigieux salon René Cotty et a rassemblé quelques orateurs célèbres :

- Thierry Bouchard, Président de l'Observatoire APIPL (Association pour la Promotion d'Internet pour les Professions libérales) :
- Jean-René Cazeneuve, Président Directeur Général d'APPLE France ;

- Jean-Yves Ramelli, responsable NTIC au PUCA - Ministère de l'Équipement :
- Thierry Parinaud, vice-président de l'UNSFA en charge des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication):
- François Pélegrin, Président de l'UNSFA et président de séance :
- Jean-Michel Dossier, responsable des projets UCIP au Ministère de l'Industrie et des Finances :
- Xavier Fodor, journaliste du MONITEUR en charge des nouvelles technologies.



Une bien belle conclusion à l'ambitieuse opération Batibus initiée par l'UNSFA.

# Osons la vie politique!

Au 21e siècle, pour rebâtir les villes, inventer la vie de nos concitoyens, nous, architectes, devons entrer de plain pied dans une stratégie d'offres qui dépasseront vite les capacités des maîtres d'ouvrage.

Outre l'offre d'idées, la mise en place de projets ou d'équipes de partenariat adaptées, nous pouvons aussi entrer en politique.

Faisons un constat objectif: un seul architecte siège à l'Assemblée Nationale, très peu dans les conseils généraux et régionaux,

un peu plus dans les communes, mais très peu dans les grandes agglomérations.

Des architectes se reconnaissent dans toutes les familles politiques. Imaginons simplement que chaque liste, candidate aux Régionales, décide de mettre au premier tour en position éligible deux responsables de la création du cadre de vie.

Cet appel s'adresse en premier lieu à notre famille d'architectes, mais concerne aussi tous les créateurs qui assument la responsabilité de leurs actes.

Élu local depuis plus de vingt ans, je peux témoigner de la responsabilité que donne cet engagement d'architecte dans la vie locale : on est plus audible des politiques quand on partage leurs responsabilités en parlant le même langage. Dans l'écoute de nos concitoyens, un architecte élu entend mieux que celui qui cultive un égo inaltérable.

> François Gauthier, architecte D.P.L.G.

#### "Tous à la mutualité (Paris) le 7 février pour le C.R.I. des architectes"

(Compétence-Responsabilité-Indépendance)



C'est au cours du 34e congrès des architectes que François Pélegrin, président de l'UNSFA, Jean-François Chesnais, représentant Patrick Colombier, Président du Syndicat de l'architecture, et Jean-François Susini, président de l'Ordre des architectes, ont annoncé la rédaction d'un "livre blanc" de la profession.

Cette action concertée consiste à consigner dans un document destiné aux pouvoirs publics et aux sociétés civiles les constats et propositions de la profession pour améliorer la qualité du cadre de vie et son rayonnement grâce à un tour de France de réunions départementales animées par les trois présidents qui permettront de susciter le débat et recueillir les avis et propositions de nombreux architectes.

Réunion publique prévue le 7 février 2004 à la Mutualité pour la présentation du livre blanc de la profession et la conclusion du Tour de France : cette action dépasse largement le cadre des PPP, il s'agit de la création du cadre de vie et du rôle des architectes dans la société.

(Voir l'agenda page 43)

# Absurdie concurrentielle,

Les architectes ne sont absolument pas opposés à la concurrence et ils en ont apporté la preuve en étant les promoteurs des concours d'architecture. En effet, dans cette procédure, la compétition se fonde sur les perspectives de qualité des ouvrages, c'est-à-dire sur ce qui est important pour leur client et pour la collectivité.

Mais tout le monde n'a pas encore compris que la spécificité de la maîtrise d'œuvre en architecture imposait des procédures adaptées pour l'attribution des contrats, telles que le concours et la négociation. Certains (notamment en Europe) nient cette spécificité et croient encore que la concurrence sur les prix de la maîtrise d'œuvre peut conduire au "meilleur achat"!!!

Les architectes sont au contraire convaincus que le dialogue et la négociation entre les futurs cocontractants, que ce soit après concours ou en procédure directe, sont les meilleurs atouts pour aboutir au bon usage des deniers publics, pour peu que les maîtres d'ouvrage aient sincèrement comme objectif le "meilleur ouvrage" à venir, et non le moindre coût du premier marché conclu 1.

Reconnaissons toutefois que la négociation est un exercice difficile, même entre personnes de bonne foi, parce que les méthodes habituelles d'évaluation du rapport qualité/prix de plusieurs offres sont inadéquates pour la maîtrise d'œuvre en architecture. C'est l'objet de la présente étude.

#### 1 - Le challenge du maître de l'ouvrage pour le choix de ses maîtres d'œuvre

#### La préoccupation normale de tout maître d'ouvrage est :

- d'abord de sélectionner des équipes fiables mais aussi prometteuses de créativité,
- d'étudier avec chaque candidat retenu le contenu le plus approprié des prestations à exécuter, ainsi que les modalités

n'hésiteront pas à donner les honoraires qu'ils auront refusés

aux "producteurs" que sont les concepteurs, à des contrôleurs

contractuelles adéquates, compte tenu de situations qui ne sont jamais semblables d'une opération à l'autre,

 de fixer le juste prix afin de donner au futur titulaire du marché les moyens de réaliser sa mission au mieux des intérêts, à long terme, de son maître d'ouvrage.

La suite du présent article porte sur le troisième point, c'est-à-dire la fixation du juste prix d'une mission de maîtrise d'œuvre.

#### 2 - La concurrence conduit-elle au juste prix ?

Pour une majorité de produits et de services courants, la concurrence sur les prix est avantageuse puisque, sauf en période erratique généralement de courte durée, elle stimule l'amélioration de la qualité à prix égal, ou elle fait baisser les prix à qualité égale.

Dire que la concurrence aboutit au juste prix serait excessif et dépend du sens que l'on donne au mot "juste". Car, dans la réalité, les prix se forment essentiellement en fonction de l'offre et de la demande, et cela peut avoir des conséquences dramatiques aussi bien pour les acheteurs que pour les vendeurs, voir pour des pays entiers 2.

Pour que la concurrence sur les prix ait des effets bénéfiques, plusieurs conditions doivent être réunies :

- que les acheteurs connaissent le produit qu'ils envisagent d'acheter,
- que ces acheteurs ne soient pas gravement et longuement victimes des conséquences d'un mauvais choix,
- que la collectivité elle-même ne soit pas victime de l'erreur commise par ledit acheteur.
- que la comparaison des "rapports qualité/ prix" de plusieurs offres soit possible et fiable.

**2.1 – Sur la première condition,** on voit que l'on peut essayer une voiture ou enfiler un vêtement ; des organismes spécialisés testent et classent les produits en fonction

de leurs qualités ; etc. A contrario, les prestations d'architecture sont encore "à venir".

2.2 - Sur la deuxième condition, si le produit acheté ne donne pas toute la satisfaction espérée (malgré la mise en œuvre des garanties), il est possible de sanctionner l'industriel ou le commerçant en en changeant lors de l'achat suivant 3.

Mais dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, il sera impossible à un maître d'ouvrage de revenir sur l'existence d'un ouvrage qui ne satisferait pas les personnes auxquelles il était destiné. Parce que l'architecture "réussie" doit apporter un "mieux-vivre", tout ratage est gravissime.

- 2.3 Sur la troisième condition, il suffit de rappeler que l'aménagement urbain ou rural et la construction s'imposent à tous les citoyens et pas seulement à ceux qui ont commandé l'ouvrage. Alors que la vocation de l'architecture est d'enrichir la ville ou le paysage et de construire, maillon après maillon, le patrimoine de demain, un "échec" les détériorera pour des décennies.
- 2.4 Quant à la comparaison possible des rapports qualité/prix de plusieurs offres de "maîtrise d'œuvre", on va démontrer qu'il est impossible de les évaluer au moyen des réflexes acquis pour les autres produits "marchands".

On constate ainsi qu'en matière d'architecture, on ne peut réunir aucune des conditions pour que la concurrence sur les prix ait des effets bénéfiques.

#### 3 – La comparaison du rapport qualité/prix de plusieurs offres d'architecture a-t-elle un sens ?

**3.1 - D'abord, la "qualité"** : quel hurluberlu prétendrait évaluer, a priori, la qualité d'une prestation qui n'existe pas encore au moment de la conclusion du contrat 4 ?

<sup>1</sup> Ceux qui croient encore que la négociation a pour but de faire baisser le montant des honoraires des maîtres d'œuvre, finissent par conclure le marché avec le candidat dont les collaborateurs consacreront le moins d'heures à l'étude de leur projet et pourraient même être les moins compétents. Triste victoire. Ensuite, ces maîtres d'ouvrage

qui vérifieront la conformité aux normes, mais n'apporteront aucune garantie quant à l'optimisation des qualités du projet, au "mieux-vivre" des destinataires de l'ouvrage et à l'amélioration générale du cadre de vie!

<sup>2</sup> Pour ne donner qu'un seul exemple, certaines populations ont été conduites à la ruine par la concurrence quand leurs productions principales sont devenues mondialement excédentaires.

<sup>3</sup> Toutefois, le sanctionnement possible a des limites : la mise en prison des commerçants qui ont vendu de l'huile frelatée en Espagne n'a pas rendu la vie

<sup>4</sup> Même en cas de concours d'architecture, l'esquisse n'est que l'embryon d'un projet, lequel est encore très, très, très loin de l'ouvrage réalisé.

# suite\*...

Les juristes qui ont eu l'illusion que la qualité des prestations était entièrement "définie" par l'arrêté du 21/12/93 (en application de la loi MOP) ont simplement **confondu** :

- le contenant, c'est-à-dire la description des supports de présentation du projet et l'énumération des actions à engager,
- et le contenu, c'est-à-dire toute l'intelligence et la réflexion, toutes les recherches, études et prestations futures susceptibles d'optimiser les qualités du projet à créer afin que l'ouvrage, conçu puis construit, puis en activité, satisfasse ceux auxquels il est destiné 5.
- 3.2 Ensuite, pour ce qui concerne le "prix", le réflexe primaire est d'attribuer la meilleure "note" au prix le plus bas. Ceci est tout à fait valable pour la majorité des produits marchands dont on a pu évaluer auparavant le niveau de qualité (qui ne changera plus quel que soit le prix à payer) : le rapport qualité/prix a alors un sens.

Mais pour l'architecture, "produit" dont la qualité ne dépend pas seulement des compétences, qualifications et références du prestataire, mais aussi des moyens qu'on lui attribuera pour effectuer la mission (voir la note 1), la sous-évaluation du prix est beaucoup plus grave que son éventuelle surévaluation.

Que les maîtres d'ouvrage soient rassurés sur la validité du propos ci-dessus : c'est l'ex-**Commission centrale des marchés** qui l'a énoncé la première, à peu près en ces termes : l'excès éventuel de rémunération ne coûte que son prix, alors que sa sous-évaluation peut majorer le coût

de construction et le coût d'exploitation dans des proportions sans rapport avec l'économie réalisée sur les honoraires! Nous ajouterons aujourd'hui que cette sousévaluation peut conduire à un ouvrage insatisfaisant pour ses utilisateurs, pour la collectivité ... et pour les générations futures.

En matière de maîtrise d'œuvre architecturale, l'efficacité serait d'attribuer la meilleure "note" aux prix "de juste niveau" et de mauvaises notes aux prix trop bas ou trop hauts. Hélas, trop de membres des commissions d'appel d'offres n'ont pas encore compris que, pour ce domaine particulier des prestations intellectuelles, ils devaient changer leurs habitudes quant à la façon de "juger les prix" <sup>6</sup>.

Toutefois, le problème du maître d'ouvrage est qu'il manque de repère pour apprécier le juste niveau des prix.

3.3 – Rapport "qualité/prix" et "appel d'offres". On vient de démontrer que la qualité des prestations d'architecture ne pouvait pas être évaluée "a priori" et que l'appréciation de leur prix selon les principes utilisés pour les produits courants était un contre-sens ne conduisant pas au choix de l'offre la plus efficace pour atteindre la qualité recherchée de l'ouvrage.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il est évident que la procédure d'appel d'offres est absurde pour les prestations intellectuelles incluant de la conception, puisque le principe même de cette procédure est de comparer le rapport qualité/prix de plusieurs offres et excluait toute négociation.

Ces rappels de bon sens expliquent pourquoi l'article 74 du code des marchés publics a prévu une **procédure de négociation spécifique à la maîtrise d'œuvre**.

La MIQCP a d'ailleurs fourni des conseils éclairés pour la réussir (Médiation n°8, qui sera actualisée).

Mais il faudra sans doute réhabiliter l'idée de repères (sur les rémunérations) au service des maîtres d'ouvrage 7, afin que ceux-ci, lors des négociations, puissent apprécier le "juste niveau" des prix demandés par les maîtres d'œuvre 8.

#### 4 - Conclusion

Nous sommes persuadés que la plupart des maîtres d'ouvrage sont conscients des enjeux des marchés de maîtrise d'œuvre : il s'agit d'organiser un partenariat de longue durée entre eux et les concepteurs choisis, en vue de participer ensemble à la création d'un ouvrage destiné à servir de lieu de vie à plusieurs générations d'êtres humains.

Dans cette noble perspective, la négociation9 devrait être facile et conduire au vrai bon usage des deniers publics.

**Gilbert RAMUS** président de la Commission juridique de l'UNSFA



- \* À lire : "Absurdie des procédures concurrentielles, jusqu'où ira-t-on?" Passion architecture n°6, p.33.
- 5 Plus judicieusement, d'autres personnes ont considéré qu'en définissant les qualités de l'ouvrage, on pouvait imposer les qualités attendues de la prestation de maîtrise d'œuvre. Mais elles ont oublié que si certaines qualités matérielles du futur ouvrage pouvaient être imposées sur la base de critères mesurables et objectifs, ce n'était pas le cas d'une grande partie des qualités attendues de l'ouvrage :
- valeur culturelle, esthétique, emblématique;
  composition générale et insertion dans le quartier, la ville, le site, le territoire;
  optimisation environnementale;
  qualités d'usage, fonctionnalité, ergonomie;
  facilité et sécurité d'entretien, d'exploitation;
  valeur des arbitrages opérés entre tous les objectifs et contraintes divergents, voire contradictoires;
  impact social de l'ouvrage mis en service;
  rapport final qualité globale / coût global (au sens complet

défini par l'UNSFA).

- 6 C'est l'occasion de rappeler la comparaison un peu trop basique de certaines personnes qui se contentent de comparer leur propre salaire avec les honoraires facturés par les entreprises d'architecture ou d'ingénierie, en méconnaissant sincèrement (ou en les minimisant en toute mauvaise foi) tous les facteurs qui interviennent pour composer le prix de vente des prestations de maîtrise d'œuvre. Pour être bref, les études comptables montrent qu'au delà des charges sociales (de l'employé et de l'entreprise) qui doublent quasiment le salaire net, il faut prendre en compte les frais variables, les équipements et machines constamment à renouveler, ainsi que le coût des formations correspondantes, les frais généraux, les diverses assurances, le "prix" des responsabilités de longue durée et des aléas de toutes natures ; surtout, il faut comprendre qu'il y a un écart énorme entre le temps rémunéré (12 ou 13 mois de salaire), le temps théorique d'activité (environ 1600 h) et le temps directement affecté aux affaires facturables, variable selon les fonctions mais souvent
- plus près de 1200 h que de 1600 h !Cela explique pourquoi la fraction facturable du temps d'activité d'un salarié qui reçoit 2 000 ou 2 500 € par mois doit être facturée quelques 100 € HT de l'heure, en moyenne dans nos professions.
- 7 Il ne s'agit pas de recréer des barèmes qui pourraient peutêtre avoir des effets pervers.
- 8 Bien évidemment, ces instruments de comparaison devront avoir été établis avec un objectif de qualité globale des ouvrages et non avec la perspective du prix le plus bas de cette prestation essentielle qu'est la maîtrise d'œuvre. Car s'imaginer qu'il est intelligent de diminuer la réflexion en en réduisant le prix) est une politique de courte vue dont les effets sont contraires aux intérêts à long terme des maîtres d'ouvrage et de la collectivité, ce qui ne saurait assurer l'efficacité de la commande publique, visée par l'article 1 du code des marchés publics.
- 9 Mais le maître d'ouvrage qui refuserait de discuter des termes du CCAP n'aurait rien compris au sens de la négociation.



# Le mot du Président



# → De l'engagement des Confrères dans l'optimisation de leurs compétences...

Il y a deux catégories de confrères, ceux qui ont pris conscience que la formation continue était un accompagnement indispensable à leur exercice professionnel et ceux qui s'imaginent avoir acquis une fois pour toutes les compétences suffisantes pour exercer sans risque l'acte de construire.

Les premiers n'ont généralement pas de soucis durables dans leur démarche professionnelle, car leur compétence et leur notoriété sont reconnues, et les maîtres d'ouvrage privés ou publics n'hésitent pas à faire appel à eux.

Ca s'appelle la confiance.

Les seconds ont plus de mal à finaliser leur démarche. On pardonne en effet difficilement les erreurs surtout si, par malheur, elles devaient se répéter. De plus la superficialité est source de sinistralité.

Ca s'appelle la méfiance.

Je ne veux pas dire pour autant que l'on doit être des spécialistes dans tous les domaines dans lesquels notre exercice professionnel peut nous impliquer. Il faut simplement prendre conscience de nos limites et savoir s'entourer des compétences nécessaires pour assurer nos responsabilités et à défaut de se former, savoir s'informer.

La très forte hausse des demandes de formation continue constatée ces dernières années illustre bien cette prise de conscience de la profession. Vous êtes en effet de plus en plus nombreux à vous classer dans la première des catégories décrites précédemment.

C'est la preuve que les messages que nous nous efforçons de faire passer depuis trois ans, relayés par l'UNSFA et les Conseils Ordinaux portent leurs fruits.

Le résultat de l'audit effectué par le CNOA, que vous découvrirez dans les prochains cahiers de la profession en est l'illustration.

Je ne saurais donc que vous conseiller, si ce n'est pas déjà fait, de prendre le train en marche, avant qu'il ne soit trop tard. La pérennité de nos agences passe par la valorisation de nos acquis, et il y a de plus en plus de domaines sur lesquels nos maîtres d'ouvrage nous attendent au virage. À nous de leur prouver que nous nous sommes donnés les moyens de répondre à leurs attentes.

Nous sommes à un tournant de l'histoire et les préoccupations de nos concitoyens sur le devenir de l'humanité nous ouvrent une voie royale dans laquelle nous nous devons de nous engouffrer.

Qui mieux qu'un architecte, à condition qu'il ait acquis les bases nécessaires pour illustrer sa compétence, est capable d'apporter une réponse à cette problématique ? Je pense à la HQE, au développement durable, au renouvellement urbain et à tous les domaines dans lesquels il est indispensable de parfaire nos connaissances.

À vous de choisir, chers confrères, entre "être" ou "avoir été".

Philippe Roux Architecte Président du GEPA

Informations – inscriptions:

GEPA:

Tél. : 01 53 63 24 00 - Fax. : 01 53 63 24 04

E-mail: info@groupegepa.com

Retrouvez bientôt nos formations sur www.groupegepa.com



Alain VACONSIN Architecte DPLG Président du FIF PL

# Le FIF PL pourquoi? comment?

#### Le cadre général

Comme elle l'avait fait quelques années plus tôt pour les salariés, l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) a créé son propre fonds de formation pour éviter que les professionnels libéraux soient rattachés à des systèmes qu'ils ne contrôleraient pas. Toutes les professions libérales recensées comme telles à l'INSEE cotisent au FIF PL.

Les syndicats des professions libérales membres de l'UNAPL gèrent les fonds au sein d'un conseil de gestion et pour l'ensemble des professionnels, syndiqués ou non.

#### Le fonctionnement général

Chaque profession établit (comme elle l'entend) ses plans de formation, que celles-ci soient prioritaires, non prioritaires, individuelles ou collectives. Présentées au Conseil de Gestion par la section, ces formations seront prises en charge durant l'année aux montants arrêtés par la profession et à concurrence du plafond maximum par professionnel et par an.

(Rappelons ici que le montant de la cotisation appelée par les URSSAF est de 42 €.)

Les demandes sont visées par un représentant de la profession concernée et un personnel technique affecté à celle-ci.

#### Les chiffres du FIF PL

La collecte brute pour l'ensemble des professions libérales est d'un peu moins de 20 millions d'euros pour un peu plus de 520 000 cotisants.

En 2002, environ 48 000 stagiaires ont été pris.

#### En ce qui concerne les architectes, Code 742 A (architectes et assimilés) :

18 000 adhérents pour une dotation de 960 000 € 2 400 dossiers représentant 86 000 heures de formation (13,5 % des adhérents).

#### → Critères 2004 - FIF PL

#### Architectes - (742 A):

- Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 750 € maximum.
- Prise en charge au coût réel plafonnée à 750 € par an et par professionnel pour les formations prioritaires (prise en charge inférieure à 750 € pour certaines formations prioritaires citées ci-dessous).
- Prise en charge au coût réel plafonnée à 150 € par an et par professionnel pour les formations non prioritaires, en déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires, et dans la limite du budget de la profession.

#### A. LES FORMATIONS PRIORITAIRES :

Toute formation liée à la pratique professionnelle"

<ul> <li>Nouveaux marchés et pratiques professionnelles :</li> </ul>	
- La requalification urbaine :	prise en charge à 300 €
- La concertation :	prise en charge à 300 €
- OPC :	Prise en charge à 450 €
- Économie de la Construction :	prise en charge à 300 €
- HQE (Haute Qualité Environnementale) :	
• tronc commun interpro :	prise en charge à 450 €
tronc commun interpro	
+ approfondissements	
(6 jours ou ateliers) :	prise en charge à 750 €
- Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) :	
tronc commun interpro	prise en charge à 300 €
tronc commun en interpro	
+ approfondissement :	prise en charge à 450 €
- AMO et programmation	prise en charge à 750 €
- Amiante :	prise en charge à 450 €

prise en charge à 450 €

prise en charge à 300 €

prise en charge à 450 €

niveau 2 prise en charge à 300 € · Nouvelles pratiques d'exercice : Démarche Qualité et certification MPRO : prise en charge à 750 € Management d'agence et de projet : prise en charge à 450 € - NTIC interpro prise en charge à 300 €

• Insertion professionnelle : - Jeunes architectes : prise en charge à 450 € Approche de la qualité environnementale : - dans le cadre de l'interprofessionnalité du cadre de vie : prise en charge à 500 €

**B. LES FORMATIONS NON PRIORITAIRES:** 

'Toute formation relative à l'exercice professionnel"

 États parasitaires du bois, - Plomb et produits dangereux,

Recyclage SPS niveaux 1 et 2

Recyclage SPS niveau 3

- SPS (formation initiale) :

• niveau 1

Chantier.

Réhabilitation,

Le bois dans l'architecture,

Maisons individuelles

Nouvelle réglementation thermique, Nouvelle réglementation acoustique,

- Informatique CAO/DAO.

Prise de parole en public, Montage d'opérations immobilières,

Stratégie professionnelle gestion financière et patrimoniale, - Nouvelle version du nouveau code des marchés publics,

Les marchés de maîtrise d'œuvre.

- Autres formations Solidarité Renouvellement Urbain.

Les formations en informatique bureautique (WORD, EXCEL, CIEL COMPTA...) seront systématiquement refusées pour l'année 2004 à la demande de la profession.

Attention : Seules sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6hoo sur une journée ou cycle de 8hoo par module successif de 2hoo minimum.

Rappel : Aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL; seuls des thèmes de formations peuvent être présentés.

Pour tout renseignement, votre contact téléphonique est Laurent VERTA au 01 55 80 50 18 de 9h à 13h00.

Pour effectuer vos demandes de prise en charge, vous pouvez utiliser:

minitel: 3615 FIFPL - fax: 01 55 80 50 29

internet: http://www.fifpl.fr



# Tout le monde a le droit au CONFORT au CONFORT avec le QQZ

- Contribuer à la politique d'aménagement du territoire
- Utiliser une énergie propre
- Maîtriser avec précision sa consommation

#### UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

La mission de Primagaz est de développer le confort énergétique en France par le gaz. Plus particulièrement dans les zones qui n'ont pas accès au réseau public de gaz naturel. Eau chaude, chauffage et cuisson au gaz sont désormais partout disponibles.

Primagaz participe ainsi à la politique d'aménagement du territoire en développant les accès à une énergie propre et respectueuse de l'environnement.

Fort d'une expérience reconnue en Europe, principalement en Allemagne, en Italie et en Espagne, Primagaz est en France la 1<sup>eo</sup> société privée à obtenir le statut d'opérateur public dans le domaine de la distribution de gaz en réseau.



Compteurs individuels Primagaz

#### GAZ + COMPTEUR = LA CONSOMMATION MAÎTRISÉE

Primagaz a mis en place la facturation au compteur. Le principe est simple : une citerne partagée entre plusieurs utilisateurs avec une facturation individuelle comprenant un abonnement mensuel et la consommation en kWh. Les clients ne payent que ce qu'ils consomment et sont libérés de la contrainte du règlement à la livraison.

- 1 Primacompteur est une offre spécialement conçue pour un ensemble de 2 à 4 locaux (d'habitation ou professionnels). Primagaz propose dans ce cas un stockage unique, un compteur par local et une facture de consommation individuelle.
- 2 Primalotissement est une offre destinée à des sites gérés par des aménageurs, des maires, des offices de HLM ou également des lotisseurs. Dans ce cas, Primagaz prend en charge la réalisation d'un réseau gaz à partir d'un stockage unique. Primagaz assure la sécurité du réseau 24 h/24, 7 j/7 et sa maintenance. Les clients bénéficient également d'une facturation précise et individuelle grâce à leur compteur.

Pour obtenir des renseignements ou recevoir la visite d'un technicien PRIMAGAZ, contactez-nous au

N°Azur 0 810 000 223



Nous venons là où vous êtes

# Sécurité publique

#### Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P.

L'arrêté du 29 juillet 2003 (J.O. du 29 août 2003) a modifié un certain nombre d'articles des dispositions du règlement de sécurité.

L'une d'entre elles est particulièrement importante. Elle concerne la modification de l'article GE 7 des dispositions générales. En effet, le deuxième tiret du paragraphe 1 : qui prévoyait que les vérifications techniques pour les travaux soumis à l'autorisation prévue à l'article R. 123-123 du Code de la Construction

et de l'Habitation, **pour les établissements de 4° catégorie**, n'étaient pas soumises à l'obligation de faire appel à des personnes ou organismes agréés (sauf avis motivé de la Commission de Sécurité) a été supprimé. Cela veut dire que, pour toute demande de permis de construire déposée après le 29 août 2003, le maître d'ouvrage a obligation de missionner un bureau de contrôle dès que les seuils des effectifs admissibles dans un ERP de 5° catégorie sont dépassés.

Le non-respect de ces nouvelles dispositions entraînera le refus, par la Commission de Sécurité, de réception de l'ouvrage et de l'ouverture du bâtiment au public, avec tout ce que cela risque d'avoir comme conséquences.

En pareil cas, notre responsabilité (au titre du devoir de conseil) pourrait être engagée.

**Philippe Roux,** Président du GEPA

# La saga d'la TVA

Rappelons d'abord, pour ceux qui l'ont oublié, que c'est l'UNSFA qui a obtenu que la TVA à 5.50 % applicable aux marchés des travaux de réparation et d'entretien des logements de plus de deux ans, soit aussi applicable aux contrats de maîtrise d'œuvre correspondant à ces travaux.

En effet, l'instruction du 14 septembre 1999 excluait expressément les honoraires d'architectes (alinéa 31). Après des mois de négociation et d'actions de l'UNSFA auprès du MINEFI et des Parlementaires (le Sénat

a même accepté de voter un amendement à la loi de finances 2000 dans le sens demandé par l'UNSFA), la TVA à taux réduit a été étendue à nos honoraires par l'instruction du 28 août 2000.

Dans son dossier demandant la pérennisation de cette TVA à taux réduit au-delà de la date fatidique du 31/12/03 (report de la limite initiale du 31/12/02), l'UNSFA a bien évidemment mis en évidence le fait que cette mesure avait largement encouragé les propriétaires

de logements à entreprendre des travaux de réparation et d'entretien.

Mais surtout, l'UNSFA a insisté sur le fait que la présence d'architectes aux côtés des maîtres d'ouvrage pour diriger l'exécution des marchés de travaux, créait un formidable obstacle à l'exécution de travaux "au noir", et même à l'emploi de travailleurs clandestins par les entreprises titulaires d'un marché! D'où l'intérêt d'avoir étendu aux honoraires d'architectes le bénéfice de la TVA à 5,50 %. ■

# Nouvelle réforme du Code des marchés publics

La sortie d'un "nouveau CMP" devrait suivre de peu la parution de la présente revue. Les représentants de l'UNSFA, comme ils l'avaient fait lors des négociations sur la rédaction du CMP 2001 (voir la lettre de Laurent Fabius à Dominique Riquier-Sauvage en octobre 2000), sont intervenus pour apporter des corrections au projet d'origine de cette réforme. Positivement, même si certaines ont "buté" sur les dispositions des directives européennes sur lesquelles la France a décidé de s'aligner.

L'esprit de ce CMP est, en dessous des seuils (largement relevés), d'accorder une plus grande liberté aux maîtres d'ouvrage pour organiser la dévolution de leurs marchés. Ceci est censé apporter une meilleure sécurité que les procédures précédentes au cours desquelles un "sous-détail" "manqué" dans un lourd processus obligatoire pouvait remettre en cause toute une opération.

Néanmoins, on constatera que la défiance des rédacteurs sur l'intégrité des divers acteurs (maîtres d'ouvrage et prestataires) continuant d'imprégner le code, les maîtres d'ouvrage sont invités à garder les preuves que leurs propres procédures de publicité et de mise en concurrence ont bien respecté les principes impératifs de la commande publique. Beau terrain de jeu pour les aficionados des recours contre les décisions!

Pour s'en prémunir, vous allez voir fleurir les "guides des bonnes pratiques", qui ne seront rien d'autre que de nouveaux carcans que chaque maître d'ouvrage public va s'imposer. Le problème sera pour les prestataires qui devront se plier à toutes les pratiques différentes des divers maîtres d'ouvrage auxquels ils souhaitent présenter des offres! L'insécurité pourrait avoir changé de camp.

# CIPAV: la retraite des libéraux

À la demande de ses abonnés, l'UNSFA a décidé de créer cette rubrique sociale afin de vous informer régulièrement des dispositions vous concernant dans les domaines de la retraite, de l'assurance maladie, de la sécurité sociale et de l'assurance professionnelle.

Nous débutons cette rubrique avec la CIPAV. Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse qui compte parmi ses adhérents une multitude de professions dont en premier chef, les architectes (20 % des cotisants), des maîtres d'œuvre, des dessinateurs projeteurs, des ingénieurs, des experts, des métreurs vérificateurs mais aussi des huissiers, des assistantes sociales, des écrivains publics (...) des stylistes, des vigiles,...

#### Le bureau de la CIPAV est présidé par lean-Louis DURET, architecte.

Le directeur administratif est François Durin qui a en charge 45 employés pour un coût de fonctionnement de six millions d'euros par an pour traiter cent vingt mille dossiers, soit 50 € par cotisant.

Nouvelle importante pour le conjoint du libéral : la loi de modernisation sociale crée enfin un statut spécifique pour le conjoint qui participe à l'activité de son époux(se), qui n'est pas affilié à un régime obligatoire d'assurance-vieillesse ou qui exerce une activité à temps partiel pour un employeur autre que la personne dont il est collaborateur. Pour y avoir droit, il ou elle doit remplir

les 3 conditions suivantes:

- ne pas percevoir de rémunération à ce titre ;
- ne pas exercer ailleurs une activité excédant un mi-temps;
- effectuer une déclaration préalable personnelle et volontaire à l'URSSAF. Cette déclaration lui ouvre droit au régime de base d'assurance vieillesse, au régime complémentaire de la profession à laquelle il appartient, à la formation permanente et à la reconversion (via le 1 % de formation professionnelle). Le montant de sa cotisation correspondra à une part de celle de son conjoint et il est prévu qu'il puisse racheter des cotisations dans la limite de deux années précédant la date de son affiliation. Sa retraite sera liquidée sous condition de cessation d'activité.

#### Ce qui va changer le 1er janvier 2004 :

- la cotisation devient proportionnelle au revenu professionnel perçu l'avant-dernière année d'exercice:
- les personnes atteintes d'une incapacité temporaire pendant plus de six mois bénéficieront d'une exonération;
- un rachat des cotisations sera possible au titre des périodes d'études - et des années civiles avant donné lieu à affiliation au régime des professions libérales au cours desquelles les assurés ont obtenu moins de quatre trimestres;
- le départ à la retraite s'effectuera dès 60 ans pour ceux qui totalisent 40 années de cotisations tous régimes confondus ou qui pourront justifier d'une inaptitude à exercer ;

- le départ à la retraite s'effectuera à 65 ans sans condition de durée;
- le montant de la pension sera calculé en multipliant le nombre total des points obtenus (un trimestre validé égale 100 points) par la valeur du point de l'année en cours ;
- en cas de **décès de l'assuré**, une pension de réversion égale au pourcentage de sa pension principale sera attribuée au conjoint survivant et à ses ex-conjoints divorcés sous conditions de ressources.

Au sujet du rachat des cotisations, il est limité à 12 trimestres pour les périodes d'études accomplies au sein des écoles d'architecture et établissements d'enseignement supérieur, ayant donné lieu à l'obtention d'un diplôme et qui n'ont pas donné lieu à affiliation à un régime d'assurance-vieillesse et à condition que le régime des professions libérales ait été le premier régime d'affiliation après les études. Au sujet du calcul de la pension, le taux pourra comprendre un abattement de 1,25 % par trimestre manquant par rapport à 40 années de cotisations ou à l'âge de 65 ans - ou bien une majoration de 0,75 % par trimestre au-delà des 40 années de cotisation.

Au sujet de la valeur du point, la revalorisation est actuellement inférieure à l'inflation. Cependant son rendement est situé à 13 %, ce qui signifie que pour 100 € de cotisations, nous récupérons 13 € de retraite. Le rachat des points est impossible et la seule possibilité est d'opter pour la classe immédiatement supérieure.

# Nouvelle convention collective

#### des entreprises d'architecture

La future convention collective nationale, après 15 ans de dialogue paritaire, a été signée le 27 février 2003 et doit être applicable par tous (c'est-à-dire étendue) en décembre 2003.

Les architectes employeurs vont disposer de 4 mois, de janvier à avril 2004, pour gérer trois dossiers importants:

- le droit syndical développé dans la profession avec l'apparition des Commissions Paritaires Régionales ;
- l'UNSFA doit être représentée dans chacune de ces 22 commissions (CCN, article II.3);
- les syndicats départementaux et les unions régionales vont nommer ces représentants.

Les employeurs auront 4 mois pour reclasser tous les salariés de leurs entreprises (CCN, article V.1.9). Beaucoup d'attention doit être porté à cette requalification. L'ancienne grille était obsolète, la nouvelle est plus ouverte exigeant une appréciation complexe.

#### L'aménagement du temps de travail (ATT, CCN, art. VII)

Dès l'extension de la CCN, la durée légale du travail sera portée à 35 heures (seuil de déclenchement des heures supplémentaires), mais la durée effective (horaire collectif) est fixée par l'employeur après concertation avec les salariés, elle peut rester à 39 heures ou

passer à 38, 37, 36 heures. Les dépassements de la durée légale reçoivent un traitement adapté aux entreprises d'architecture, ponctuelles, ou en "charrette" avec la suractivité, ou en modulation sur l'année.

#### Comment faire ?

Sur ces trois dossiers, comme sur l'ensemble de la Convention, l'UNSFA-SOCIAL a mis au point des fiches de synthèse exposant concrètement les notions nouvelles et les choix à faire. Vous pouvez vous les procurer auprès du confrère de l'UNSFA connu de vous, ou :

- mail: unsfa-social@archilink.com
- site UNSFA: archilink.com/Droit Social
- fax : 01 45 44 93 68. ■

# Le point sur les "contrats type" de l'Ordre

Sous l'impulsion de votre serviteur. la commission "nouveaux contrats", que je préside, est aujourd'hui composée d'un conseiller iuridique extérieur, de quatre juristes de l'Ordre et de deux juristes de la MIQCP. Son objectif: rédiger tous les nouveaux contrats permettant à la profession d'éviter bien des situations litigieuses du seul fait de l'absence de clauses contractuelles claires et équilibrées. De ce point de vue, le "contrat d'études préliminaires" apporte le plus à ceux qui ont une clientèle privée. La signature de ce contrat "light" garantit le règlement des premières

esquisses et pré-études, protège contre le vol de projet, si courant en maison individuelle. et permet de signer un contrat définitif, en toute connaissance de cause. Ont suivi la rédaction d'un tout nouveau "contrat pour travaux neufs" (marchés privés), d'un "contrat pour travaux sur existants" (pour réhabilitations et extensions) et d'une "convention de cotraitance".

Sont actuellement en chantier : un contrat de diagnostic, un contrat pour travaux neufs conforme aux marchés publics (type MOP) et un contrat SPS qui devrait être diffusé avant la fin de l'année.

S'ils autorisent le calcul des honoraires "au pourcentage", ces contrats sont tous conçus pour présenter le calcul des honoraires sur le mode du devis d'heures (forfaitaire) mode de calcul qui, à terme, a toutes les chances de devenir la norme, y compris en marchés publics. Les documents finalisés sont gratuitement disponibles sur le site de l'Ordre: www.architectes.org. Les tableaux de calcul simplifié du coût horaire de l'agence doivent permettre de se familiariser avec la gestion des contrats "au temps estimé".

**Olivier Boyer Chammard** 

## La SARL d'architecture

Est-il raisonnable aujourd'hui d'exercer sous forme libérale ou convient-il de passer en société à responsabilité limitée (SARL).

#### I - Activité libérale

La comptabilité d'un libéral est une comptabilité recettes-dépenses.

Le premier avantage est que chacun, sans formation comptable spécifique poussée, peut tenir par lui-même sa comptabilité.

Fiscalement, les recettes ne sont taxables que lorsque les sommes ont été encaissées, ce qui a l'avantage de retarder le paiement de l'impôt et de permettre certaines relations de travail avec ses clients plus lourdes de risques.

Les clients professionnels ou privés savent jouer la petite musique de la confiance pour refuser de signer toute convention tant que l'accord ne s'est pas fait sur un premier avant-projet, voire sur un permis de construire accordé. L'absence de contrat, bien que formellement contraire au droit, est plus supportable dans le cadre d'une fiscalité recettes dépenses.

#### La comptabilité de type commercial est plus exigeante.

Cette comptabilité enregistre les créances acquises et les dettes engagées, elle est de règle en SARL (hormis l'EURL). Elle exige un fonds de roulement qu'un professionnel débutant n'a pas toujours

à sa disposition et une rigueur de gestion des délais de paiement parfois difficile à imposer à ses clients pour un jeune professionnel.

#### II - Avantages de l'exercice en société commerciale

La limitation de la responsabilité personnelle,

pour risques de gestion, et pour la responsabilité liée au droit de la construction, responsabilité des constructeurs biennale et décennale, responsabilité civile pour faute, de plus en plus mise en avant dans les contentieux, fait réfléchir plus d'un professionnel.

Le risque de gestion est certainement celui qui a coûté la vie au plus grand nombre de cabinets d'architectes pendant la période difficile du début des années 1990.

Dès que le volume de l'activité dépasse les capacités de production d'une personne seule, le recours à des salariés est nécessaire, il est alors utile de réfléchir aux risques engendrés par la situation d'employeur. Une société permet alors de mieux répondre aux phases difficiles.

#### Lissage des ressources et des charges sociales.

Les décisions de partage des ressources de l'entreprise entre rémunération fixe des dirigeants et distribution de dividendes permettent de lisser les revenus des associés

et de déterminer à l'avance les charges sociales appliquées aux revenus des dirigeants.

Les distributions de bénéfices qui viennent compléter les revenus des associés les années bénéficiaires ne sont pas assujetties aux charges sociales. L'avoir fiscal permet, lors des distributions, de récupérer une grande partie de l'impôt sur les sociétés antérieurement

#### Un outil précieux d'association et de transmission d'entreprise.

Le caractère collectif de la SARL facilite une évolution de carrière, la recherche d'associés en commençant à les intégrer comme associés minoritaires, ou la mutation de salariés en associés, puis en repreneurs.

#### Faible fiscalité des transformations de structures.

La possibilité de transférer un cabinet libéral dans une SARL par apports purs et simples de la totalité de l'entreprise, par apport à titre onéreux (précieuse source de financement), par commodat ou prêt de clientèle, par apport partiel de clientèle avec poursuite de l'activité sur les contrats en cours dans l'ancienne structure, sont autant de solutions qui permettent de répondre au mieux à la diversité des situations particulières.

> François Le Varlet Conseiller juridique

# L'annulation du POS du Grand-Lyon

## Lettre du syndicat des architectes du Rhône

Le POS du Grand-Lyon (55 communes concernées, 1.5 million d'habitants) a été annulé par les élus, le 18 mars 2003.

Un recours auprès du Tribunal Administratif, avait été déposé fin 2002 par un habitant de la périphérie, motivé par des erreurs de forme commises par l'Administration. Au début de cette procédure, nos élus de tous bords avait élaboré des "astuces" législatives, d'ailleurs votées au Sénat, pour pérenniser l'application du POS malgré ce recours. Mais, devant la menace présenté par une quarantaine d'autres recours à l'instruction, le Président du Grand-Lyon a préféré renoncer, revenir au POS antérieur qui datait de 1993-94 et lancer en parallèle l'élaboration du futur PLU.

Cette décision a et aura des conséquences économiques certaines pour l'ensemble des acteurs du cadre de vie, au premier rang desquels les architectes.

Projets annulés, retardés, flou législatif permanent, menace du recours à statuer, reprises d'études en cours sont dorénavant le lot quotidien de tous ceux qui travaillent sur l'agglomération lyonnaise, en périphérie surtout où le POS annulé avait apporté d'importantes modifications sur la constructibilité des terrains et la densité du bâti.

Ainsi, certains confrères se retrouvent-ils avec des opérations retardées, dans le meilleur des cas de 2 ou 3 ans, ou purement annulées, suite à des compromis devenus caduques du jour au lendemain.

Malheureusement, cette décision, qui n'avait fait l'objet à aucun moment d'un quelconque processus de concertation avec nous-mêmes ou nos partenaires,

a été portée à notre connaissance de la manière la plus cavalière qui soit : et c'est sur la lourde insistance du Syndicat qu'une seule réunion d'informations a été tenue, sans la présence d'aucun élu.

Depuis, un flou artistique continue de régner, car le retour au POS antérieur pose de nombreux problèmes ; et l'administration du Grand-Lyon de lancer de multiples procédures de révision ou d'adaptation (avec autant d'enquêtes d'utilité publique), pour que les projets dits "d'intérêt général" puissent se réaliser, même en contradiction avec le POS à nouveau en vigueur, tandis que de multiples autres projets petits et grands ne pourront se réaliser, ou dans le meilleur des cas en...2005, année où le PLU devrait entrer en service.

Au mois de juillet 2003, devant cette situation confuse et lourde de conséquences dénoncée par de nombreux confrères, le Syndicat avait envoyé un courrier aux élus pour leur demander toute la clarification nécessaire à propos des procédures "intermédiaires" en cours.

Ce courrier a suscité...trois réponses!

Depuis lors, rien n'a réellement bougé, et aucune information précise ne filtre de la Communauté Urbaine, sinon que, comme l'a déclaré récemment un élu dans la presse professionnelle, "Les problèmes posés par l'annulation du POS sont derrière nous !".

C'est pourquoi, devant cette désinvolture à l'égard de nos professions, le Syndicat a envoyé une lettre ouverte au Président du Grand-Lyon, en octobre 2003, avec une copie aux organes de presse régionaux.

En voici les principaux extraits :

Monsieur le Président,

En date du 01 juillet 2003, nous vous avions adressé, ainsi qu'aux 55 élus de l'agglomération lyonnaise, une correspondance, relative aux difficultés que rencontre l'ensemble des professionnels de la construction, suite à l'annulation du POS.

Nous sommes stupéfaits de constater que cette correspondance ne suscite que trois réponses.(...)

(...)Il n'est pas vrai que la situation soit meilleure aujourd'hui depuis la mise en place de mesures techniques et administratives en réponse à nos préoccupations et celles de l'ensemble des professionnels du secteur. Les dossiers restent bloqués, le planning des "trains de mesures" n'est pas respecté, et nous continuons à faire les frais de cette dérive.(...)

(...)Nous vous rappelons qu'il vous appartient de mettre en œuvre tous les movens nécessaires et nous vous demandons de pourvoir à cette demande dans le cadre des études d'autorisation à construire dans le respect de délais réglementaires d'instruction qui n'ont jamais été respectées sur le territoire communautaire, et qui dans cette situation atteignent des records.(...)

(...)Les "dommages collatéraux" coûtent cher à nos agences, et tous nos partenaires sont et seront touchés à leur tour : promoteurs publics et privés, constructeurs, bureaux d'études, entrepreneurs (...)

(...)Nous restons dans l'attente d'une proposition de rencontre commune dont nous vous remercions de nous faire part.

# Plus loin ensemble..

L'UNTEC se veut résolument dans la maîtrise d'œuvre au côté de l'UNSFA: comme en conseil du maître de l'ouvrage pour la partie économique du cadre amont de la conception.

Pour affirmer cette volonté, je souhaite souligner les actions fortes qui sont mises en œuvre dans un certain nombre de domaines. Au premier rang de ces actions, la formation, la recherche et le développement, la communication, avec un fil conducteur que représente l'interprofessionnalité.

Voilà des points qui nous sont communs et qui doivent concourir à soutenir notre synergie.

Je me réjouis d'abord que celle-ci soit déjà en marche sur ces sujets, par des études en cours, avec la participation du FIF-PL, pour une réflexion sur une formation interprofessionnelle.

Notre présence ensuite sur un même stand au dernier BATIMAT et la conférence de presse des présidents pour un juste prix de nos prestations, nous a permis de réaffirmer le rôle majeur de la maîtrise d'œuvre dans sa composition plurielle répondant parfaitement à l'esprit de la loi MOP

Unis nous seront forts, performants et combatifs face aux menaces qui pèsent sur cet espace de liberté et de créativité que constitue la maîtrise d'œuvre dans son ensemble.

Au-delà de nos actions et de nos propos, je n'oublie pas que c'est le client qui est notre véritable enjeu. Sa satisfaction doit être notre préoccupation première.

Pour notre part, nous avons initié des formations qui peuvent répondre aux besoins de la profession et donc correspondre aux missions qui nous sont confiées.

Après la mise en place en formation initiale. des premières licences professionnelles en "génie urbain et économie de la construction" (Lvon, Marne-La-Vallée et demain Bordeaux), un master débutera à Lyon à la rentrée 2004. Quant au doctorat, il doit tout naturellement trouver, en suite logique, sa place sur Lyon à l'horizon 2006.

En matière de formation continue, un panel large de stages s'appuyant sur l'évolution des techniques, de la réglementation ou sur des métiers nouveaux comprend des volets d'interprofessionnalité visant à "mieux se comprendre pour mieux travailler ensemble"!

De la même manière, nous avons dynamisé nos groupes de travail en Recherche et Développement afin d'élaborer les outils nécessaires à nos propres actions.

Nous faisons le constat qu'en matière de formation initiale toutes les composantes de la maîtrise d'œuvre s'appuient sur des cursus de haut niveau, c'est essentiellement parce qu'il y a nécessité d'être performant dans la conception, dans l'ingénierie et dans l'économie des projets.

Qui peut aujourd'hui sérieusement se prévaloir à lui seul d'une totale et parfaite maîtrise de ces trois domaines ?

Notre objectif pour l'avenir consiste donc en une maîtrise d'œuvre forte, indépendante, compétente et forcément plurielle.

Aussi, il nous paraît nécessaire et vital de renforcer l'interprofessionnalité sur des domaines aussi importants que le développement durable et plus généralement pour répondre aux exigences des nouveaux textes réglementaires nationaux, voire européens, y compris sur des problèmes nés de facteurs géopolitiques mondiaux. Si l'économiste intervient effectivement très en amont dans les projets c'est dans le but certain de leur garantir un niveau économique compatible et



Le salon Batimat 2003 a été l'occasion d'affirmer la volonté des acteurs de la maîtrise d'œuvre d'agir ensemble.

ainsi faciliter l'expression imaginative de l'architecte. La fiabilité et la cohérence d'un projet sont pour le maître d'ouvrage l'assurance d'éviter des dérives dont tous les intervenants auraient à pâtir? Sachons reconnaître bien sûr à chacun sa juste place et sa juste rémunération de la contribution fournie.

Les sujets "transversaux à la filière conception" ne manguent pas, enrichissons nous de nos compétences spécifiques en les additionnant, n'avons-nous pas une "culture commune de bâtisseurs" ?

Serait-ce alors rédhibitoire d'imaginer une formation initiale à tronc commun sur deux années et qui permettrait d'asseoir un socle, véritablement commun, en matière de "culture architecturale, technique et économique" ?

Je fais ce rêve!

Jacques-Philippe Charpy Président de l'UNTEC



# De l'architecture à la lumière

De l'architecture à la lumière, que de chemin parcouru depuis vingt ans... Je pense très fortement que c'est bien cette relation qui a généré cette réflexion et fait éclore de nouveaux métiers. La lumière étant naturellement au service de l'architecture de la ville et de son urbanisme.

Écriture urbaine, la lumière doit répondre, pour moi, à deux axes de recherche : poétique et technique.

#### **Poétique**

En effet, la création artistique, particulièrement dans l'urbanisme lumière, se doit de chercher et de trouver un équilibre, jamais un compromis, entre ces deux tendances. La poésie est d'abord l'expression, en lumière, de la beauté dans la ville. La lumière est, à ce titre, un véritable révélateur du patrimoine urbain.

Le concepteur en charge d'un projet doit proposer une partition qui lui est propre. Poète de la lumière, sa création est rarement identique d'un sujet à l'autre ; douce, subtile, parfois minimaliste, l'écriture, peut, en s'enrichissant de rimes fortes et d'alexandrins lumineux, exprimer l'allégorie du lieu. Le parcours souvent signalétique devient alors onirique.

La poésie lumière ne doit jamais être ostentatoire ou agressive. Elle peut cependant, elle doit, interpeller l'œil, mais aussi et surtout la sensibilité des spectateurs ou des acteurs de la ville.

Fédérer dans la découverte nocturne, avec le même bonheur et le même plaisir, ceux qui vivent la ville et ceux qui la découvrent, c'est peut-être, aussi, l'une des magies de la lumière. Car il est vrai que la relation entre la lumière et la ville, très souvent magique, donne une nouvelle dimension à l'urbain.

La magie du rayonnement d'un immeuble, d'une place, d'un monument, révélés par

la lumière, permet d'affirmer la créativité et le dynamisme de leurs auteurs et des villes qui les ont accueillis. La lumière devient alors la nouvelle signature d'une ville, forte, inventive et pleine d'engagements pour demain.

Si la poésie dans la littérature permet de donner aux mots et aux phrases une signification souvent différente, chargée de symboles, d'affectif, de messages, il en est de même pour la poésie lumière qui donne aux bâtiments et aux espaces urbains une présence différente et signifiante. La beauté et l'émotion ainsi exprimées et révélées deviennent les deux cœurs d'une véritable "respiration lumière" dans la ville.

#### **Technique**

Mais, si la magie n'était que poétique, elle resterait très fragile et éphémère...

En effet, la technique doit apporter au poétique la maîtrise et la pérennité, peut-être aussi la sécurité. Historiquement, l'ancêtre du concepteur lumière était l'allumeur de réverbères qui oeuvrait en disant : "dormez, dormez, braves gens, nous veillons sur vous...".



Façade de lumière par A. Guilhot, Grand Prix Concours Lumière ANAR 2003





Le siège social 3M à Cergy-Pontoise (P. Depondt, architecte)

Alors, l'architecture lumière : utopie ou réalité ? Des premières investigations du Plan Lumière il y a 25 ans, aux réalisations les plus contemporaines dans l'esprit de 3M à Cergy, il y a maintenant plusieurs décennies de tours de France et de tours du Monde, véritables compagnonnages lumière, pour affirmer cette réalité.

L'immeuble du siège 3M à Cergy, réalisé par l'architecte Paul Depondt en 1977 s'impose naturellement dans la silhouette urbaine de la ville par sa force, sa beauté, sa hauteur et son emplacement.

Le projet lumière réalisé s'inscrit dans le cadre d'un véritable investissement d'identification et de communication. En effet, l'immeuble, au-delà de sa qualité architecturale, peut constituer la vitrine technologique d'un savoir-faire mondialement reconnu.

C'est ainsi, qu'il me semble évident que le concept lumière doit avoir pour mission de "réveiller" la bâtiment, magnifique exemple d'architecture réalisé en acier corten par Paul Depondt, mais aussi de "révéler" les techniques et produits 3 M, pour certains déjà intégrés dans des process de fabrication des grands manufacturiers d'éclairage.

Ce projet qui s'inscrit dans le plan lumière de la ville de Cergy a reçu le Grand Prix National 2003 de l'Académie Nationale des Arts de la Rue (ANAR) - "concours lumière", parrainé par EDF et Philips - Grand Prix récompensant le concepteur Alain Guilhot et la mairie de Cergy en la personne du maire Dominique Lefèvre.

> Alain Guilhot, Architecte lumière

# Sites à découvrir

#### Palmarès 2003 des Trophées Internet de la Construction



Les Trophées Internet de la Construction 2003. organisés par Cap Information Professionnelle pour récompenser les meilleurs sites Internet du secteur de la Construction, ont été remis le jeudi 25 septembre 2003. Cette année, 4 nouvelles catégories sont apparues: "Outils et documentations techniques", "Catalogue-réservation-vente en ligne", "Campagne Web" et "Recrutement". Le Grand Prix du Jury a été décerné à la société Poujoulat pour son site www.poujoulat.fr . Le Jury a décidé cette année d'attribuer un Prix Spécial à Build2Pro, récompensant les efforts entrepris par ce site pour apporter aux artisans une palette d'outils professionnels. Dans les autres catégories, les lauréats sont :

- GREEN AFFAIR (www.greenaffair.com),
- PERRET SA (www.lafenetrebois.com),
- ASSELIN (www.asselin.fr),
- LAFARGE PEINTURES (www.tollens.com).
- DESVRES (www.desvres.com),
- LEGALLAIS BOUCHARD (www.legallais.com),
- IMERYS TOITURE (www.e-toiture.com),
- PRO BTP (www.probtp.com),
- CIMBAT (www.cimbat.com),
- ARNOULD (www.arnould.com),
- TERREAL (www.terreal.com),
- LAPEYRE (www.lapeyrepro.com),
- ARMSTRONG (www.armstrong.fr),
- XPAIR (www.xpair.com).

Le Trophée des Lecteurs de Batiactu.com a été remis à NEMETSCHEK (www.nemetschek.fr).

#### www.solutions.isover.fr

Solutions.isover.fr est le site d'ISOVER pour la maîtrise d'œuvre, les prescripteurs et les entreprises.

Ce site présente, par domaine d'application, les solutions proposées par Isover, les produits et l'ensemble des documents techniques (téléchargeables).

La réglementation, les nouveautés, des outils et contenus utiles, l'actualité, des questionsréponses, des chantiers de référence sont



également en ligne, sans oublier l'information de proximité : les contacts Isover et où trouver les produits Isover.

Le site est également accessible depuis le site institutionnel www.isover.fr et est le complément professionnel du site grand public www.confort-et-renovation.com.

#### www.aualibat.com Un outil précieux pour sélectionner ses partenaires entreprises



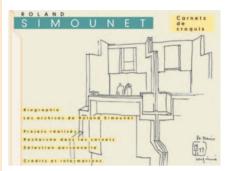
Ce site contient toutes les données utiles, actualisées en permanence, sur l'organisme, son système, et ses quelque 40 000 entreprises.

Au sein de la rubrique "Prescripteurs" qui leur est dédiée, les architectes peuvent notamment avoir librement accès :

- à la nomenclature des activités du bâtiment et aux libellés des 413 qualifications proposées, avec pour chacune d'elles, les définitions de travaux correspondants et les critères exigés des entreprises ;
- à la liste d'entreprises Qualibat, un moteur de recherche puissant leur permettant d'effectuer tous types de sélections multicritères.

Le site leur permet aussi d'accéder directement aux informations concernant leur département (contacts utiles au sein de la section et liste d'entreprises du département).

#### DVD-Rom Carnet de croquis de Roland Simounet



DVD-Rom produit par le centre d'archives nationales

Cet outil permet la consultation de l'ensemble des carnets de croquis de 8 600 dessins de l'architecte Roland Simounet (1927-1996) établis sur une période allant de 1961 à 1996. Ce DVD-rom offre un accès à un grand nombre de croquis très détaillés, à des textes inédits écrits de la main de l'architecte.

#### www.mstudio.fr



Le site web de M.STUDIO, dirigeé par Olivier Celnik et Pierre Vincent, présente diverses activités:

- prestation de service en saisie de projets, images de synthèse, communication de projet,
- formation aux outils et techniques d'infographie : liste et programme détaillé des stages d'initiation en groupe, ou des ateliers mensuels,
- vente de systèmes CAO : matériels et logiciels.

M.STUDIO se positionne comme Expert auprès des architectes et propose aussi des liens vers les partenaires de M.STUDIO : Abvent, Apple, Autodesk, ArchiBat, sans oublier l'UNSFA puisque M.STUDIO leur propose des conditions privilégiées, et répond à leurs questions techniques des architectes sur le Forum Informatique du site Unsfa.com.





L'Acier pour construire

revue trimestrielle d'architecture publiée par l'OTUA (Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier) Plus particulièrement destinée aux architectes et aux bureaux d'études, elle présente des réalisations récentes - avec plans, photos et dessins de détail - où l'acier est mis en valeur. Remarquable par les projets présentés, la revue "L'acier pour construire" rend compte de la qualité de ce matériau qui se démultiplie dans une large gamme de produits. En outre, avec la filière sèche en plein essor. l'acier a de beaux jours devant lui.

#### Constructions publiques - Architecture et "HQE"

Éd.: Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
Cet ouvrage traite en priorité de la "philosophie" avec laquelle la démarche HQE devrait être mise
en œuvre dans le domaine des constructions publiques. En s'adressant aux maîtres d'ouvrage
publics, et à leur responsabilité "politique", la MIQCP propose de recadrer la démarche "HQE"
au sein de pratiques de la commande qui ont aujourd'hui fait leurs preuves.

L'ouvrage se structure autour de trois parties :

- La première intitulée "La philosophie de la démarche HQE" replace cette démarche dans le concept de développement durable puis aborde sous une approche HQE les notions de maîtrise d'ouvrage publique, de maîtrise d'œuvre et de coût.
- La deuxième partie traite de la place de la démarche HQE dans les étapes de programmation, de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.
  - Enfin, la troisième partie présente les 14 cibles de la démarche HQE.





#### **Esprit Loft 2**

Éd. : Éditions PC

Ce sont 16 nouveaux lieux hors normes qui ont été sélectionnés dans ce deuxième volume de la collection ESPRIT LOFT parmi près de 300 appartements visités.

Surprenants et résolument contemporains, ils sont, pour la plupart, nés de l'imaginaire de leurs occupants, interprétés et mis en forme par le savoir-faire d'un architecte. Ambiances particulières, matériaux nouveaux et volumes d'exception donnent ainsi naissance à des lieux forts et personnalisés.

Ces espaces ont été photographiés sans mise en scène particulière, tels qu'ils sont vécus au quotidien par leurs occupants ; avec leurs aménagements, leurs meubles, leurs objets. Ces espaces se dévoilent ainsi avec authenticité et simplicité.

#### L'architecture verte

James Wines, Éd.: Taschen

Tout le monde est d'accord et en premier lieu, les architectes pour que les décideurs tant du secteur public que privé prennent en compte la politique de développement durable dans leur projet. De tous temps, les préoccupations environnementales sont les leurs comme le démontre ce livre de James Wines qui nous offre un panorama de réalisations remarquables. De Vitruve à Gaudi, du Facteur Cheval à FL Wright, des huttes africaines au centre culturel Tjibaou de Piano, les architectes se sont intéressés à l'écologie, à la bio-architecture, à la haute qualité environnementale et à l'architecture verte, cherchant à réconcilier l'homme urbain avec la nature. Une belle promenade aux travers de 38 œuvres significatives...





#### Architectures en béton de ciment blanc

Bétocib, Éd. Le Moniteur

Publié à l'initiative de Bétocib, qui fête ses 30 ans en 2003, cet ouvrage rend compte de l'essor pris ces dernières années par ce matériau. Il est décliné aujourd'hui dans une large gamme de produits dont la séduction s'exerce sous de multiples formulations et finitions. 29 réalisations témoignent de ces applications récentes à travers des programmes immobiliers insérés dans la vie quotidienne. Un propos général fait le point sur l'art et les techniques, rappelant les notions de base et les principes mis en œuvre d'une filière dynamisée par la créativité de ses acteurs.

Nous vous annonçons les nouvelles formules des revues : 'L'Empreinte' (Cegibat) et 'Terre et Architecture' (Terreal).